

RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

En application de la loi n°95-101 du 2 Février 1995, du décret n°95-635
complété
par le décret 2007-675 du 2 Mai 2007 et des arrêtés des 2 mai 2007 et 2
décembre 2013

Particuliers le Morbihan placé en **CRISE SÉCHERESSE**

Depuis le début de l'année 2022, le département du Morbihan connaît un déficit hydrique de 40 % environ. En application de l'arrêté préfectoral portant arrêté cadre sécheresse signé le 18 mars 2022, le Morbihan est placé en état de crise sécheresse à compter du 12 août 2022.

Compte tenu de cette situation, et afin de préserver la ressource en eau, le préfet du Morbihan demande aux particuliers, aux entreprises, aux collectivités, et plus généralement aux usagers, d'adopter un comportement quotidien responsable de la ressource en eau.

Exemples de mesures à appliquer par les particuliers
à compter du 12 août 2022, dans le cadre de l'arrêté préfectoral du 12 août 2022.

- Interdiction d'arroser les potagers
- Interdiction de nettoyer les façades, murs, toits, terrasses...
- Interdiction d'arroser les espaces verts, pelouses et jardins non potagers
- Interdiction de remplir ou de mettre à niveau les plans d'eau
- Interdiction de remplir les piscines privées y compris hors-sol
- Interdiction de nettoyer les véhicules et les bateaux

Retrouvez plus d'informations et l'arrêté sur www.morbihan.gouv.fr

**Soyons responsables
Préserveons la ressource en eau**



SOMMAIRE

PREAMBULE	3
1. TERRITOIRE	3
2. ORGANISATION DE LA DIRECTION	3
3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES.....	5
FAITS MARQUANTS 2022	6
SYNTHESE DES INDICATEURS EAU ET ASSAINISSEMENT	10
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE	15
1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE	15
2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.....	17
3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE.....	21
4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE	22
5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE	22
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT	25
1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT ET POPULATION DESSERVIE	25
2. RESEAUX DE COLLECTE EU	26
3. TRAITEMENT DES EAUX USEES.....	29
4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT	30
5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES.....	31
6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT	32
7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	34
RELATION A L'USAGER	37
1. CHIFFRES CLES	37
2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES	37
3. SATISFACTION DES USAGERS.....	37
4. FACTURATION DES SERVICES	38
ELEMENTS FINANCIERS	42
1. ELEMENTS DE LA DIRECTION	42
2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES.....	44
A SUIVRE EN 2023.....	45
ANNEXES	

PREAMBULE

1. TERRITOIRE

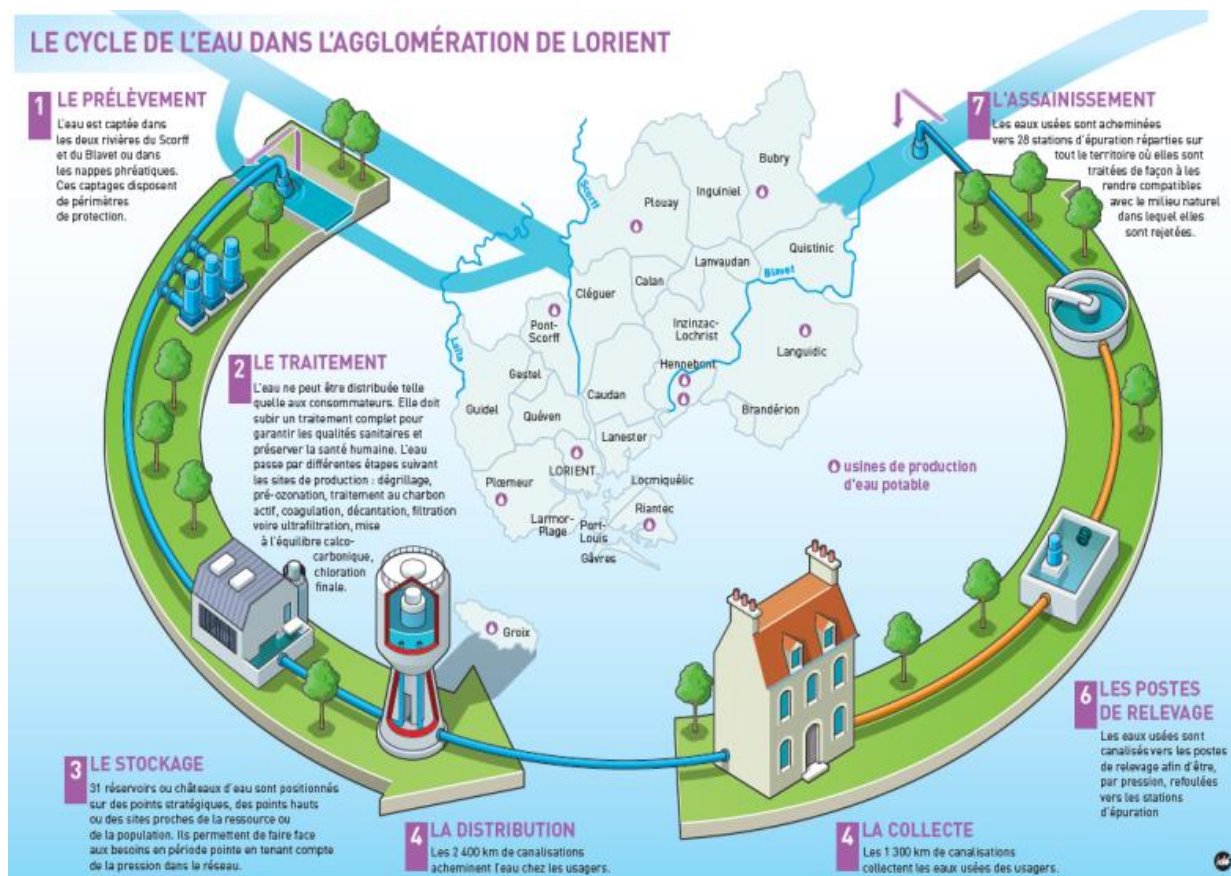
En 2022, Lorient Agglomération comportait 25 communes regroupant 210 286 habitants selon l'INSEE (chiffres extraits du compte administratif 2022 de Lorient Agglomération).



2. ORGANISATION DE LA DIRECTION

SES MISSIONS

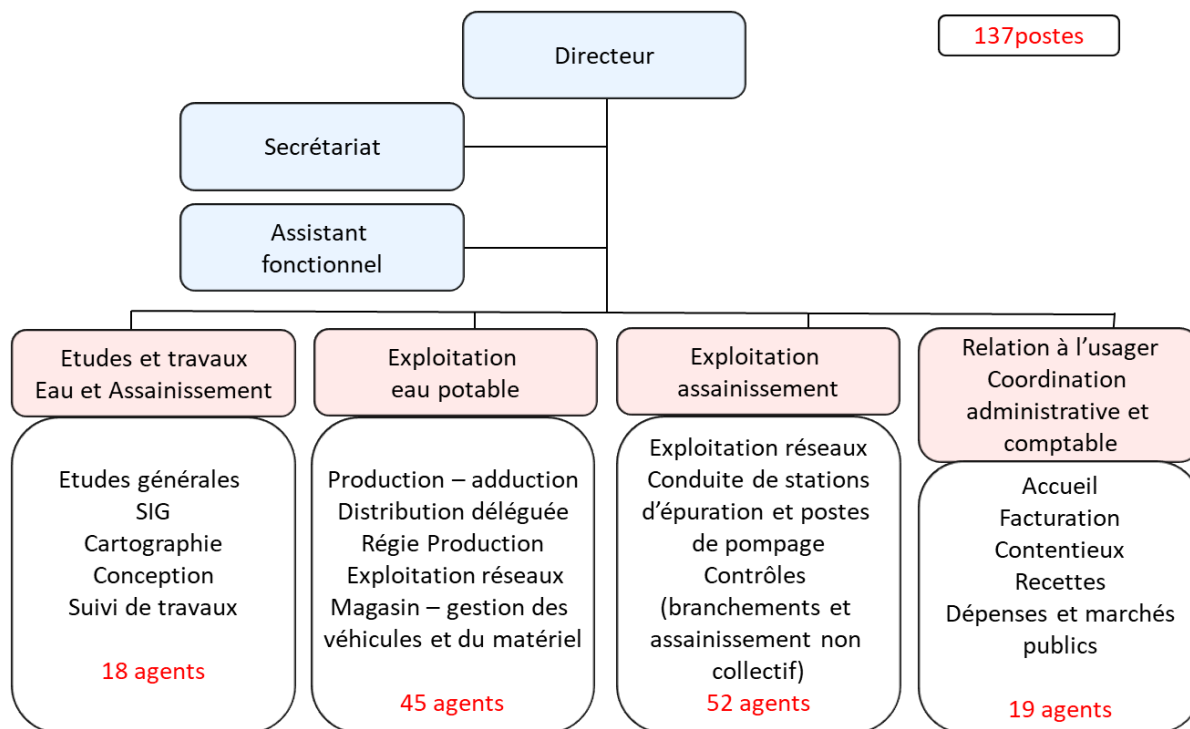
La Direction Eau et Assainissement (DEA) assure la gestion de l'ensemble des ouvrages et réseaux d'eau potable et d'eaux usées depuis les prises d'eau jusqu'au rejet dans le milieu naturel des eaux résiduaires après traitement.



En outre, depuis le 1^{er} janvier 2018, Lorient Agglomération dispose de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines » dont les contours ont été précisés par délibération en date du 13 février 2018 (voir également page 31). L'exploitation de ce service est confiée aux communes ; en revanche, l'Établissement engage directement les investissements à intervenir sur ce patrimoine.

L'ORGANIGRAMME

La DEA s'appuie sur 4 unités fonctionnelles, tel que présenté ci-dessous ; en 2022, elle comprend 137 postes de travail.



LA LOCALISATION DES SERVICES

L'organisation géographique de la DEA se répartit sur 5 sites principaux :

- Maison de l'Agglomération, bâtiment An Oriante (depuis janvier 2022) à Lorient pour la direction et l'unité fonctionnelle « Relation usager-coordination administrative et comptable »,
- Site de Technellys à Lanester pour l'unité fonctionnelle « Etudes et Travaux » et les cadres de la direction, ainsi qu'en matière d'eau potable, les unités « production-adduction-distribution déléguée » et « régie production » et en matière d'assainissement, l'unité « contrôles »,
- CTM de la Ville de Lorient, pour les agents en charge de l'exploitation en régie des réseaux eau potable ainsi que ceux affectés à la gestion du magasin, matériels et véhicules,
- Station d'épuration de Lanester pour les agents de l'unité fonctionnelle « exploitation assainissement »
- Usine de production d'eau potable de Créhal, pour les agents de Groix.

LA CONTINUITÉ DES SERVICES

Quel que soit le mode d'exploitation du service, une continuité de service est mise en place.

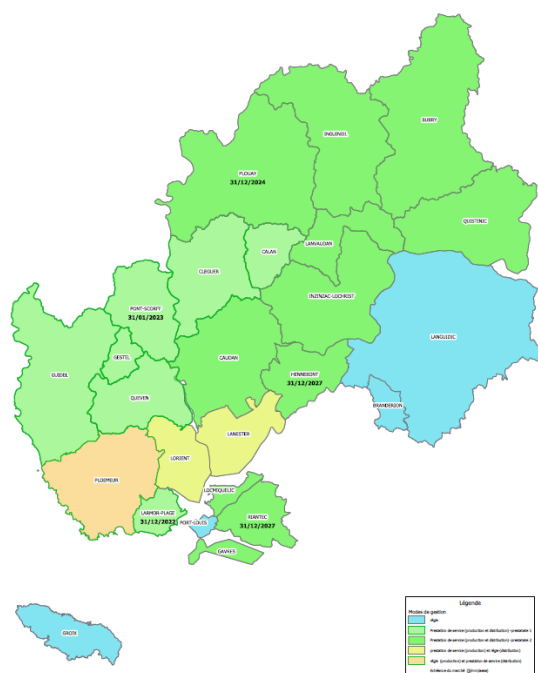
Cette dernière est assurée en dehors des heures ouvrées ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés par un service d'astreinte propre à chaque exploitant, chapeauté par une astreinte de décision propre à Lorient Agglomération.

3. MODES D'EXPLOITATION DES SERVICES

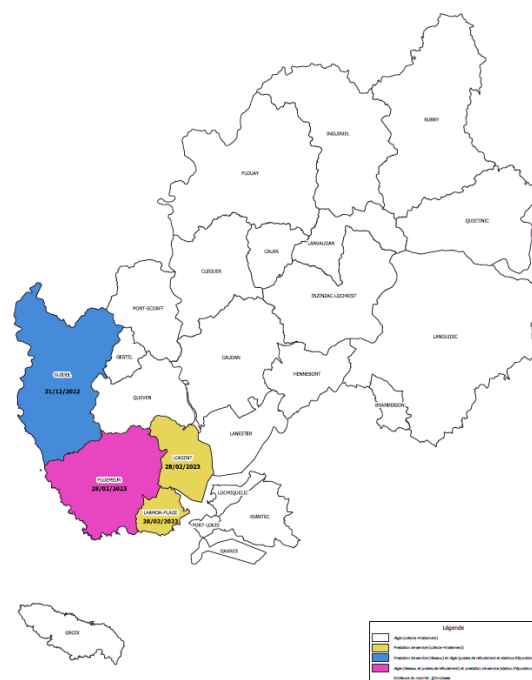
Les compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif sont exercées sur la totalité du territoire communautaire. Cependant, l'exploitation des ouvrages est différente selon les communes. Ces modes d'exploitation, repris ci-après, sont de l'ordre de la régie ou de la régie avec marchés de prestation de service ; depuis 2022, il n'existe plus de contrat de délégation de service public en matière d'eau potable ou d'assainissement sur le territoire.

EAU POTABLE 2022

La régie eau potable exploite en direct les captages d'eau de Groix, Languidic, Ploemeur et Riantec, les ouvrages de production d'eau potable de Groix, Languidic, Ploemeur et Port-Louis, ainsi que les ouvrages de distribution de Brandérion, Groix, Lorient, Lanester, Languidic, Port-Louis et ZI de Caudan. Les communes en vert sur la carte ont leur service d'eau potable exploités en marché de prestation de service.



ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022



En matière d'assainissement, la régie est présente sur 23 des 25 communes ; elle exploite en partie les ouvrages et/ou réseaux de Guidel et Ploemeur. Le service assainissement des communes de Lorient et Larmor-Plage est exploité en totalité par marché de prestation de service.

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le SPANC est assuré en régie sur la totalité du territoire communautaire.

EVOLUTIONS

Les modes de gestion ont évolué sur le périmètre de Lorient Agglomération entre 2021 et 2022. La délégation de service du SIAEP Hennebont-Port Louis, portant sur 11 communes, dont celles de CCBBO, a pris fin le 31 décembre 2021. Sur les 6 communes de Lorient Agglomération composant le secteur Est, les installations d'eau potable sont gérées par un marché de prestation de service depuis le 1er janvier 2022. Les marchés d'exploitation du secteur Ouest en eau potable (Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Ploemeur, Pont-Scorff, Quéven) et ceux de Lorient assainissement, Larmor-Plage assainissement, de la station d'épuration de Ploemeur et des réseaux d'assainissement de Guidel ont été prolongés pour 1 an, soit jusque début 2023. La reprise en régie de l'assainissement à Inguiniel a été confirmée pour 2022

FAITS MARQUANTS 2022

En premier lieu, l'année 2022 constitue une année exceptionnelle en terme de météorologie (sécheresse) et d'évènements marquants associés, impliquant notamment la mobilisation de moyens de gestion de crise pour assurer la continuité des services et une prise de conscience de tous les acteurs de l'eau des enjeux liés à la ressource, tant quantitatifs que qualitatifs du niveau local au niveau national.

C'est également une année riche en évolutions pour le personnel de la direction :

- Il est aussi à noter l'installation en janvier 2022 de l'unité « Relation à l'usager et coordination administrative et comptable » dans les locaux de l'An Oriante (Espace Info Habitat), permettant d'offrir aux usagers de meilleures conditions d'accueil physique et aux agents des conditions de travail plus optimisées.
- Les possibilités pour un certain nombre d'agents de télétravailler jusqu'à 6 jours par mois selon des modalités assouplies par rapport aux dispositions précédentes constituent également des avancées en matière de gestion des ressources humaines.
- 2022 représente la première année de mise en œuvre du règlement sur le temps de travail, impliquant de nombreux échanges sur le sujet, notamment à l'occasion de la mise en œuvre de l'outil de badgeage en mai 2023 pour une partie des agents.
- Il est par ailleurs à déplorer la vacance de nombreux postes à la DEA, nécessitant pour le personnel présent un investissement accru pour pallier à cette situation.

Du point de vue des modes de gestion des services, les faits suivants peuvent être soulignés :

- L'engagement des procédures de marchés issues des conclusions de l'étude sur l'évolution des modes de gestion des services d'eau et d'assainissement sur les périmètres dont les contrats arrivaient à échéance au 31/12/2021 (Lorient, Larmor-Plage et Ploemeur en matière d'assainissement et le secteur ouest de Lorient Agglomération en matière d'eau potable) ainsi que l'engagement des opérations préparatoires aux reprises en régie (Guidel réseaux d'assainissement, Larmor-Plage eau potable) ; dans l'attente de l'attribution des nouveaux marchés ou des reprises en régie, les marchés existants ont été prolongés jusqu'à début 2023 ;
- La disparition sur le territoire communautaire du mode de gestion par délégation de service public en matière d'eau et d'assainissement permettant désormais au conseil communautaire d'être souverain en matière de définition des tarifs de vente d'eau et de redevance assainissement (fin de la DSP secteur Est en eau potable et de la DSP Inguiniel assainissement).

Le traitement des non-conformités des systèmes d'assainissement reste une priorité de la direction ; il convient dans ce cadre de noter la poursuite d'actions renforcées en matière de lutte contre les eaux parasites (renforcement du suivi des contrôles de conformité des branchements des usagers et celui du programme de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées, lancement des travaux d'extension de la station d'épuration de Ploemeur et des travaux sur les postes de relevage Central à Larmor-Plage et Becquerie-Sulfure à Hennebont) ;

Enfin, dans un contexte de croissance des volumes de travaux, de leurs coûts et d'augmentation des charges de fonctionnement - énergie notamment (dépenses multipliées par 3 envisagées pour 2023 sur le budget assainissement collectif par rapport aux années précédentes)-, un nouveau travail sur la prospective budgétaire des budgets eau potable et assainissement collectif, a été conduit en mai puis en septembre 2022, dans le but d'amorcer une réflexion sur la tarification à venir.

EAU POTABLE

- **Production d'eau potable et interconnexions**

L'année 2022, comparable à celle de 1976, a été marquée par des précipitations atmosphériques déficitaires, impactant directement les ressources. Les dispositions de l'arrêté cadre sécheresse du 18 mars 2022 ont été mises en œuvre conduisant le comité des producteurs d'eau (CTPE) à faire des points hebdomadaires de la fin du printemps à l'automne. Le comité de gestion de la ressource en eau (CGRE), à l'initiative du Préfet, s'est réuni à 6 reprises entre les mois de juin et septembre 2022. Des points d'information des élus des communes de Lorient Agglomération sur l'état de la ressource en eau ont aussi été réalisés régulièrement entre août et octobre (8 visioconférences).

Plusieurs arrêtés sécheresse ont été pris plaçant le Morbihan en état de crise sécheresse une partie de l'été :

- 04/5/22 : Arrêté vigilance
- 15/7/22 : Arrêté alerte
- 28/7/22 : Arrêté alerte renforcée
- 12/8/22 : Arrêté crise

Des restrictions progressives des usages de l'eau ont été mises en œuvre.

- 21/10/22 Arrêté alerte renforcée
- 03/11/22 Arrêté abrogeant le précédent.

Ce manque d'eau a eu de multiples conséquences dont :

- En début de saison estivale, un niveau anormalement bas du barrage de Port-Melin à Groix servant à la production d'eau potable. Il a été décidé de la mise en service d'une unité de dessalement d'eau de mer pour compenser les volumes d'eau brute manquants. Cette unité et les pompes en mer associés ont été mis en service le 3 août 2022, après obtention des autorisations préfectorales nécessaires. Les installations ont été arrêtées le 27 octobre 2022 ; 21 117 m³ d'eau douce ont ainsi été produits sur la période. Cette mesure a par ailleurs été accompagnée d'une baisse de pressions sur le réseau d'eau potable et d'une campagne de sensibilisation des usagers aux gestes économes en eau. Ces dispositions ont permis d'économiser 14% des volumes habituellement produits en juillet (moyenne 2018-2021) et 21% des volumes en août.
- A la demande de l'ARS, fin août 2022, compte tenu du contexte de pénurie d'eau dans le département, la remise de service des captages et installations de production d'eau potable de Bubry, Riantec et Plouay à l'arrêt depuis 2021 pour cause de présence de métabolites de pesticides à des concentrations supérieures à 0,1µ/L.
- Une augmentation de 20% des exports d'eau depuis l'usine de production d'eau de Langroise vers AQTA sur la période estivale, pour répondre à l'enjeu de solidarité départementale.
- La mise en œuvre d'un plan de communication sur les gestes économes en eau à l'échelle des communes de Lorient Agglomération et le lancement de réflexions sur l'élaboration d'un plan de résilience eau.
- La réduction des consommations d'eau imposée aux gros consommateurs par l'application de l'arrêté crise sécheresse.
- La remise en cause de l'arrêté cadre sécheresse adopté le 18 mars 2022 à l'issue de la crise, afin de tenir compte du retour d'expérience de l'été.

La réglementation sur le suivi de la qualité d'eau a évolué en fin d'année 2022 sur certains paramètres, dont les métabolites de pesticides. Des solutions de traitement sont toujours recherchées pour les 3 des 10 usines de production d'eau de Lorient Agglomération, ne disposant pas de filière adaptée.

Sur l'usine de production d'eau potable de Créhal à Groix, l'absence de fiabilité et d'étanchéité du Multiflo constatée avant l'été 2021, a donné lieu à l'acheminement sur l'île et la mise en place d'une unité mobile capable de traiter les eaux du barrage de Port-Melin, pour garantir la continuité de service. Cette unité mobile a été maintenue sur site en 2022.

En juillet 2022, la rupture de la canalisation d'eau traitée dans l'usine de Coët er Ver a justifié l'arrêt de l'usine pendant une semaine. L'usine de Petit Paradis a ainsi produit de l'eau pour les secteurs habituellement desservis par l'usine de Coët er Ver, dans le respect de l'arrêté préfectoral d'alerte sécheresse.

La convention de vente d'eau en gros entre Lorient Agglomération et Eau du Morbihan a été votée par le conseil communautaire en décembre 2021 et mise en application en 2022.

- **Distribution d'eau potable**

La qualité de l'eau distribuée s'est avérée à 100% et 99% conforme à la réglementation en vigueur respectivement du point de vue des paramètres microbiologiques et physico-chimiques sur les secteurs de distribution suite aux analyses pratiquées au titre de la surveillance des réseaux.

- **Dossiers règlementaires**

- L'étude de définition de l'aire d'alimentation des captages de Dézinio à Languidic au titre du classement de ces captages en captage prioritaire, s'est poursuivie.
- De même, la démarche expérimentale d'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux sur le secteur de Bubry a été poursuivie ; il s'agit d'une approche des risques et actions à mettre en oeuvre pour garantir la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau. Elle s'imposera partout en 2026.

- **Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eau potable :**

- Etude de construction d'une nouvelle usine de production d'eau sur le site de Beg Minio à Ploemeur (phase projet) ;
- Poursuite de la mise en service de la nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix dans un contexte de recherche d'une fiabilisation du traitement (désinfection) et d'étanchéité des ouvrages ;
- Travaux de renouvellement des réseaux représentant pour 2022, 21,8 km, soit 0,91% du linéaire total des réseaux (contre 0,86% en 2021) et 0,89% en moyenne sur les 5 dernières années.

ASSAINISSEMENT

- **Performance des systèmes d'assainissement**

- Si les systèmes d'assainissement se sont avérés conformes aux prescriptions nationales par temps sec ou de pluie, 6 d'entre eux restent déclarés non conformes par temps de pluie au regard de leurs arrêtés de rejet. Les avancements des plans d'actions ont été mis à jour et présentés aux services de la DDTM sur l'exercice 2022. Le traitement de ces non-conformités est en cours. En particulier, l'Etablissement a mis en place un suivi accru des contrôles de conformité des branchements des usagers et a renforcé son programme de renouvellement des réseaux afin de limiter les apports d'eaux parasites.
- 2534 branchements ont été contrôlés par Lorient Agglomération et ses prestataires. Au 31/12/2022, 1072 branchements restaient non conformes en l'état des connaissances de l'Etablissement.
- Globalement, le fonctionnement des stations d'épuration a été très satisfaisant, la pluviométrie exceptionnellement faible ayant permis de favoriser cet état.

- **Assainissement non collectif**

172 filières ont été réhabilitées à l'initiative de leurs propriétaires.

- **Etudes et Travaux sur ouvrages structurants et réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales :**

- Mise en œuvre de la programmation des travaux sur réseaux d'assainissement établie pour 2022 en concertation avec les communes ; 0,84 % du linéaire des réseaux eaux usées a été renouvelé (7,1 km) ou réhabilité par chemisage (3,8 km),
- Travaux sur réseaux d'eaux pluviales : 1152 ml ont été renouvelés et les extensions de réseaux ont concerné 4823 ml, dont 1534 ml de tranchées drainantes et noues (techniques dites alternatives),
- Réalisation de l'étude de renouvellement des PR Becquerie Sulfure à Hennebont et PR Central à Larmor Plage (travaux programmés pour 2023),
- Réalisation de l'étude pour le raccordement du village de Kergonan à Languidic sur la STEP de Coët Megan (travaux programmés pour 2023),
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration de Ploemeur (système d'assainissement non conforme),
- Lancement des études de renouvellement des autorisations des systèmes d'assainissement (notamment Lanester, Lorient, Hennebont, Plouay, Caudan et Quistinic) et des études d'analyses de risques de défaillance sur les stations concernées (+ 10 000 EH),
- Lancement des études pour le raccordement de l'assainissement de la commune de Gâvres sur la STEP de Riantec et sécurisation du réseau d'eau potable (attribution du marché de maîtrise d'oeuvre),
- Réalisation d'un diagnostic très détaillé des réseaux d'assainissement du secteur du Stole à Ploemeur (inspections nocturnes, tests à la fumée, passage caméra, contrôles de branchements, établissement du programme de travaux suivi des travaux de réhabilitation) - expérimentation d'une nouvelle méthodologie-,
- Poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur les 25 communes du territoire (finalisation de la mise à jour des plans de récolement des réseaux et étude de l'impact de l'urbanisation future sur les réseaux d'eaux pluviales, mise en œuvre de la modélisation du réseau) ;
- Révisions des zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées en parallèle des révisions des PLU des communes (Riantec, Larmor-Plage et lancement de la démarche sur Guidel).

COOPERATION DECENTRALISEE

Aucun nouveau projet de coopération décentralisé n'a été porté en 2022.

Le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement pour le village d'Ampataka appartenant à la commune rurale d'Anjanadoria à Madagascar (en partenariat avec ESFI, délibération en date du 18 décembre 2018) s'est poursuivi en 2022 car fortement perturbé dans sa mise en œuvre depuis la pandémie covid-19.

Indicateurs descriptifs EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	210 286	210 286	➔
D102.0 : Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m ³	De 2,32 à 2,45 €TTC/m ³	De 2,34 à 2,44€TTC/m ³	➔

Indicateurs de performance EAU POTABLE

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	100 %	100%	➔	
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	Ratio entre le nombre de prélèvements conformes et le nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	100 %	99%	⬇	
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C éléments de connaissance des réseaux (75 pts).	87,6/120	87,5/120	➔	
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	86,4% Impact des périodes de facturation	89,9%	↗	
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	2,47 m ³ /j/km	2,28 m ³ /j/km	↘	
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	2,41 m ³ /j/km	1,14 m ³ /j/km	↘	

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,88% pour 2017-2021	0,89% pour 2018-2022	↗	
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	79%	81%	↗	
P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fonds de solidarité (y compris abandon créances redevances assainissement)	371 577 €	246 167 €	↘	
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délai maximal auquel s'est engagé le service d'eau potable pour fournir de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel.	24 ou 48h selon les exploitants	24 ou 48h selon les exploitants	→	
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupure d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants	1,3	1,6	↗	
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés : pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable	99,6%	99,5%	→	
P153.2 : Durée d'extinction de la dette eau potable	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'eau potable	3,85 ans	4,60 ans	↗	
P155.1 : Taux de réclamations eau potable	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés	7,62	5,58	↘	
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 41 du rapport





Indicateurs descriptifs ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	174 567 <i>Calcul sur bases révisées</i>	185 483	6,25%
Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1
D202.0 : Autorisation spéciale de déversement	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestiques	25	25	
D203.0 : Quantité de boues produites	Quantité de boues produites par les stations d'épuration de la Collectivité (tonnes de matières sèches)	3450 T	3296 T	
D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	Nombre de filières d'assainissement non collectif recensées multiplié par la taille des ménages (données INSEE).	25 016 hab.	24 803 hab. <i>Calcul sur bases révisées insee 2020</i>	
D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'ANC	Etendue des prestations assurées en ANC ; cumul des éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC (partie A) et des éléments facultatifs du SPANC (partie B)	120/140	120/140	
D204.0 : Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	Prix du service de l'assainissement collectif toutes taxes comprises pour 120 m ³	De 1,91 à 2,05 €TTC/m ³	De 1,97 à 2,09 €TTC/m ³	

Indicateurs de performance ASSAINISSEMENT

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P201.1 : Taux de de desserte	Taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif	Données disponibles partiellement	Données disponibles partiellement		Voir rapport page 26
P202.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. Partie A, plans des réseaux (15 pts) ; partie B inventaires des réseaux (30 pts) ; partie C informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 pts).	43,22/120	50,56/120		
P203.3 : Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R2226-6 et R2224-10 à 17 du CGCT au regard de la DERU	Conformité du réseau de collecte d'un service d'assainissement, au regard des dispositions réglementaires issues de la directive européenne ERU.	100 % par temps sec et par temps de pluie au national et 6 non conformités par temps de pluie au regard de l'arrêt de rejet du système	100 % par temps sec et par temps de pluie au national et 6 non conformités par temps de pluie au regard de l'arrêt de rejet du système		

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P207.0 : Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créances ou versement à un fonds de solidarité	Portés par le budget eau	Portés par le budget eau		
P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à l'impossibilité de rejeter les effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1000 habitants desservis	0,09	0,07		
P252.2 : Nombre de points noirs	Pour 100 km de réseau d'assainissement, nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	5,94	6,24		
P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	Sur une échelle de 0 à 120, niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie.	Eléments disponibles par commune	Eléments disponibles par commune		Voir rapport page 28
P206.3 : Taux de boues évacuées selon une filière conforme	Pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation	100 %	100 %		
P204.3 : Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité des équipements de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive ERU	100 %	100 %		
P254.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral	Pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des STEP, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	Gâvres et Ploemeur non conformes	Gâvres non conformes		
P205.3 : Conformité des performances de ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la DERU	Conformité de la performance de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des dispositions règlementaires issues de la directive européenne ERU	85%	92%		
P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement	Pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements	0,67% pour 2017-2021	0,71% pour 2018-2022		
P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'ANC	Pourcentage d'installations d'assainissement non collectif conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service.	54,3 %	53,8%		

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P258.1 : Taux de réclamations assainissement	Niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés	0,87	1,66		
P256.2 : Durée d'extinction de la dette assainissement	Nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement	5,38 ans	4,60 ans		
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	Taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement	Eléments différents d'une commune à l'autre	Eléments différents d'une commune à l'autre		Voir page 41 du rapport

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

1.1 CHIFFRES CLES DE LA PRODUCTION

10 usines de production d'eau potable en service
 Capacité de production journalière : 80 000 m³/j
 35 ouvrages de stockage d'eau potable d'une capacité totale de 58 350 m³ ;
 Protection de la ressource (P108.3) : indice de 81%
 Volumes prélevés : 13 892 742 m³ (-0,8 % par rapport à 2021)
 Volumes produits : 12 636 259 m³ (-1,1% par rapport à 2021)

1.2 PATRIMOINE ASSOCIE A LA PRODUCTION ET AU STOCKAGE D'EAU POTABLE

Lorient Agglomération dispose de trois types de ressources en eau : eaux de surface, eaux souterraines et apports de syndicats d'eau voisins via un réseau d'interconnexions.

Les ouvrages de production et leurs caractéristiques associées sont les suivants :

Ressources Eaux de surface

Sites de prélèvement	Sites de traitement et caractéristiques	
Prise d'eau de Kéréven dans le Scorff (Pont-Scorff) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 1510 m ³ /h	Usine du Petit Paradis (Lorient)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 1 260 m ³ /h
	Usine du Lesté (Pont-Scorff)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de pompage : 250 m ³ /h
Prise d'eau de Coët er Ver dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 24 000 m ³ /j	Usine de Coët er Ver (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 1 020 m ³ /h
Prise d'eau de Langroise dans le Blavet (Hennebont) Arrêté préfectoral de prélèvement existant Max : 17 000 m ³ /j	Usine de Langroise (Hennebont)	Arrêté préfectoral d'autorisation de filière Capacité de traitement : 850 m ³ /h
		UTEF intégrée au patrimoine des suites de l'arrêté préfectoral du 29 avril 2016
Barrage de Port Melin (et forages) - Groix	Usine de Créhal (Groix)	1 400 m ³ /j (40 m ³ /h eau de surface + 30 m ³ /h eau de forage)

Ressources souterraines

Sites de prélèvement et traitement	Caractéristiques (capacité nominale, autorisation de filière)
Ploemeur : forage de Kermadoye + usine de Beg Minio	Arrêté préfectoral : 3 600 m ³ /j 1 314 000 m ³ /an
Languidic : Forage de Dézinio + usine	Arrêté préfectoral : 800 m ³ /j 292 000 m ³ /an
Bubry : Usine de Kerpicaud	50 m ³ /h pas d'arrêté
Inguiniel : usine de Roscouëdo	Arrêté préfectoral 700 m ³ /j Concentration eau brute en NO ₃ ⁻ > 50 mg/L ouvrages non exploités en 2022
Plouay : Usine de Manebail	25 m ³ /h pas d'arrêté de filière
Groix : forages de Kerdurand, F5.5, Kermouzouët, Pradineau	Respectivement de 5 m ³ /h, 9 m ³ /h, 5 m ³ /h, 9 m ³ /h Arrêté préfectoral du 8 Septembre 2020
Riantec : captage de Ker Durand	Arrêté préfectoral 50 m ³ /h - 200 000 m ³ /an
Brandérion : captage de Mané Her	Arrêté préfectoral Max : 30 m ³ /h sur 20h Concentration de la ressource en NO ₃ ⁻ > 50 mg/L Ouvrages non exploités en 2022

1.3 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau potable produits par les équipements de Lorient Agglomération sont en légère baisse (-1,1% par rapport à 2021).

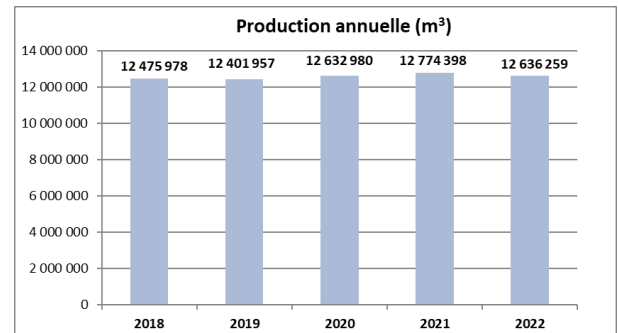
L'année 2022 a été marquée par la crise sécheresse, les campagnes de sensibilisation des usagers aux gestes économes en eau et

les réductions de consommation imposées aux gros consommateurs par arrêtés préfectoraux.

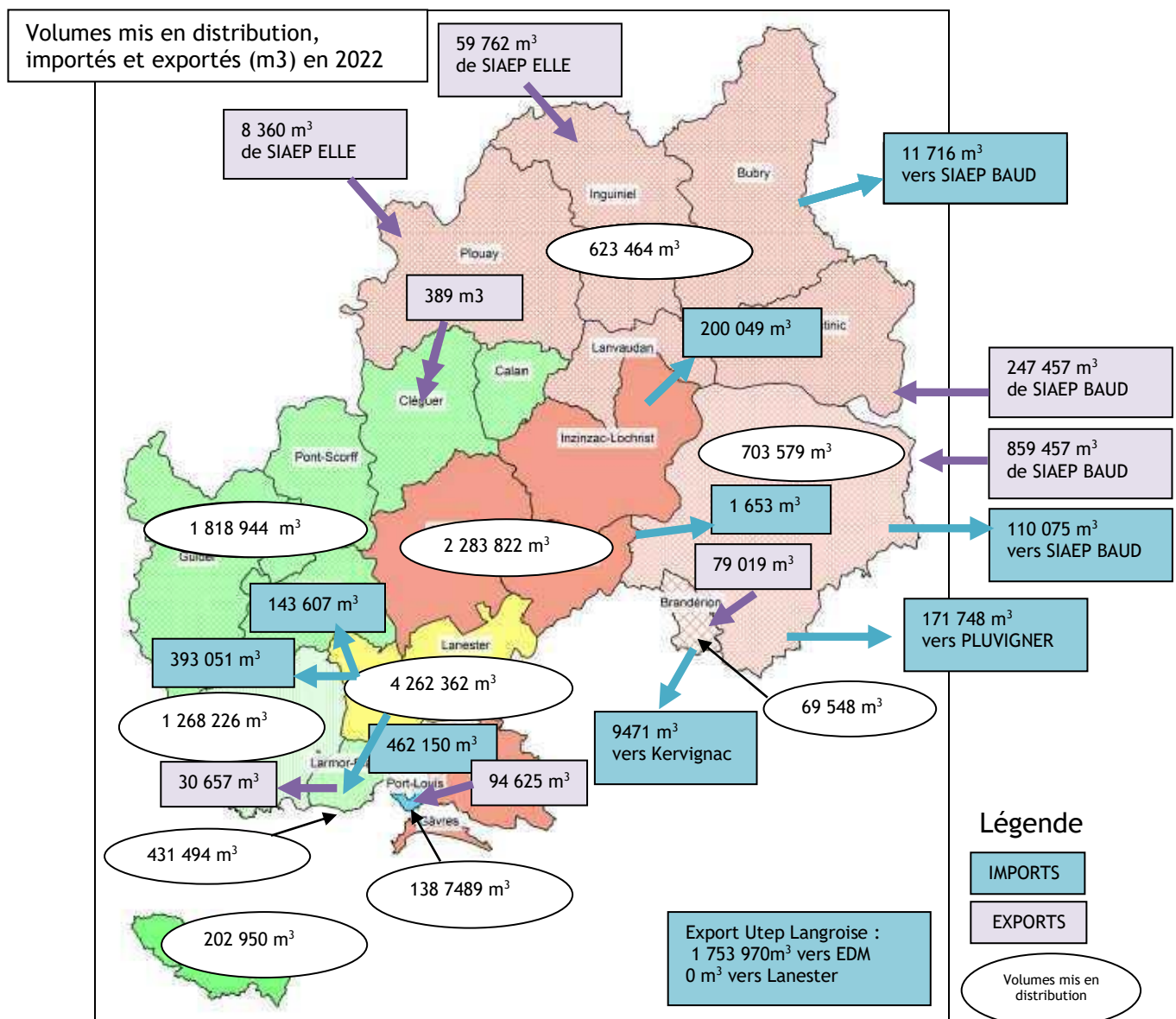
Des différences existent par secteur ; ainsi la production de l'usine de Langroise (4 037 292 m³) est en hausse de 6,5% par rapport à 2021 car la production de cette installation est dépendante des besoins de communes voisines (AQTA notamment) et de l'arrêt de certains captages au 1^{er} semestre 2022.

En 2022, les captages de BRANDERION et d'INGUINIEL sont restés à l'arrêt. Ceux de BUBRY, RIANTEC et un puits de PLOUAY mis à l'arrêt en 2021 au regard des concentrations de l'eau brute en ESA métolachlore, ont été remis en service, au 2^{ème} semestre 22, à la demande de l'ARS pour faire face au déficit de ressource en eau.

Sur Groix, la baisse des consommations de l'ordre de 20% constatée les mois d'été, a permis une réduction annuelle de la production d'eau de 8%.



1.4 GESTION DES INTERCONNEXIONS



2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

2.1 CHIFFRES CLES DE LA DISTRIBUTION

108 745 abonnés (+0,9% par rapport à 2021)

Volumes mis en distribution : 11 803 136 m³ - Pas de comparaison possible avec 2021, car désormais les volumes mis en distribution sur le secteur Est ne concernent que les 6 communes de Lorient Agglomération et plus celles de CCBBO (fin DSP secteur Est)

210 286 habitants desservis (D.101)

2479,91 km de réseau AEP dont 2405,02 km de linéaire de réseau de distribution

Indice de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B) : **87,5/120** (basé sur le linéaire de réseau de distribution, en augmentation)

Rendement global du réseau (P104.3) : **89,9 %** (86,4% en 2021)

Nombre de compteurs : **110 855 unités**

Age moyen des compteurs : **7,6 ans** (7,34 ans en 2021)

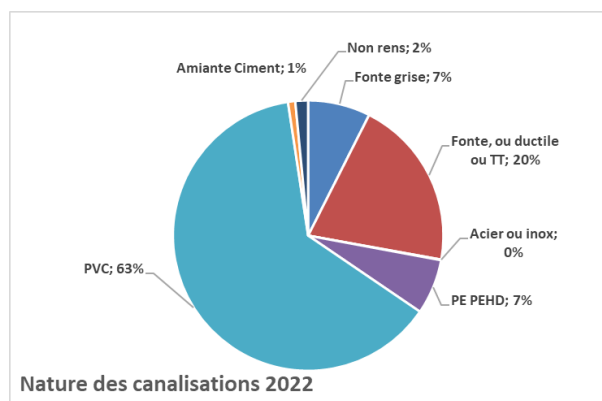
878 prélèvements pour analyses réalisés sur le réseau, aucune non-conformité vis-à-vis des paramètres microbiologiques (P101.1 - 100%) et 3 non conformités vis-à-vis des paramètres physico-chimiques (P102.1 - 99,3%).

2.2 PATRIMOINE EXPLOITE ET ABONNES DU SERVICE

LINEAIRE DE RESEAUX

Sur le périmètre de Lorient Agglomération, le linéaire de réseau d'eau potable de distribution s'élève à 2405,02 km et le linéaire de réseau de transport de 74,89 km. A des fins de fiabilisation de la donnée d'une année sur l'autre, les chiffres sont extraits du seul SIG de Lorient Agglomération.

Selon les communes, les natures de conduites sont très diverses. Le linéaire de fonte grise reste important (7% du linéaire) mais en baisse régulière grâce au renouvellement.



ABONNES DU SERVICE

Nombre d'abonnés	2021	2022	Evolution
Brandérion	649	655	0,9%
Groix	2906	2956	1,7%
Secteur Ouest (Calan, Cléguer, Gestel, Guidel, Pont-Scorff, Ploumeur et Quéven)	27 774	28 170	1,4%
Larmor-Plage	5 671	5 663	-0,1%
Languidic	3827	3998	4,5%
Lorient / Lanester / Port-Louis	37 967	38 125	0,4%
Secteur Est (Caudan, Gâvres, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Locmiquélic et Riantec)	22 301	22 270	-0,1%
Secteur Nord (Bubry, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay et Quistinic)	6 709	6 908	3,0%
TOTAL	107 804	108 745	0,9%

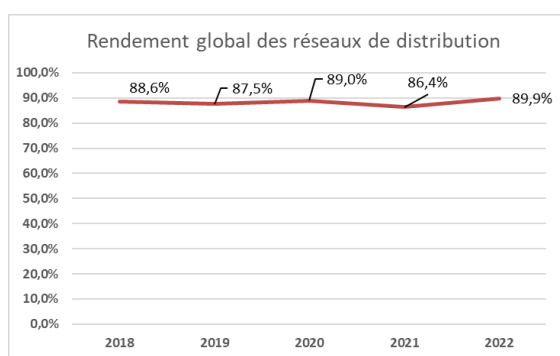
En 2021 et 2022, pour les secteurs de Lorient, Lanester, Port-Louis, Languidic, Brandérion et Groix, le calcul des abonnés a été réalisé à partir des points d'installation actifs et non des compteurs ouverts.

2.3 Performance des réseaux d'eau potable

Des indicateurs réglementaires permettent de caractériser la performance des réseaux :

- Le rendement du réseau d'eau potable (rapport entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable) est de **89,9%** contre **86,4%** en 2021.

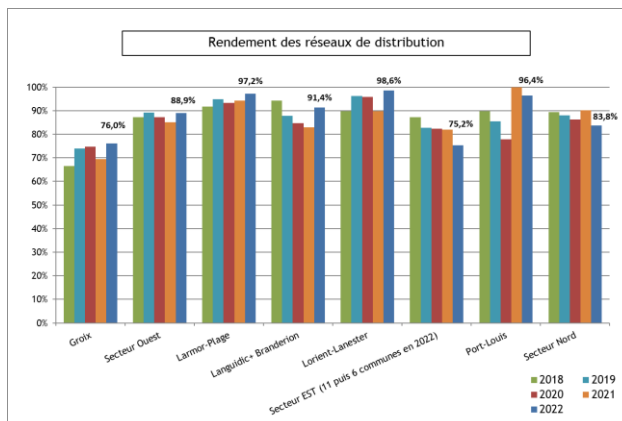
Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution



Les rendements sont globalement à la hausse par rapport à 2021 car pour mémoire les données de 2021 avaient été impactées par des périodes de facturation inférieures sur certains secteurs à 365 j voire en décalage par rapport à la période de production.

Les rendements restent faibles pour Groix, bien qu'en amélioration (76% en 2022).

Le rendement du réseau du secteur Est déjà faible par le passé, est en baisse (75,2%), du fait de l'anticipation des facturations en fin de DSP en 2021 et d'un changement de périmètre d'exploitation (passage d'une DSP qui concernait 11 communes dont les 5 communes de la CCBB0, à un marché ne portant que sur 6 communes, membres de Lorient Agglomération).



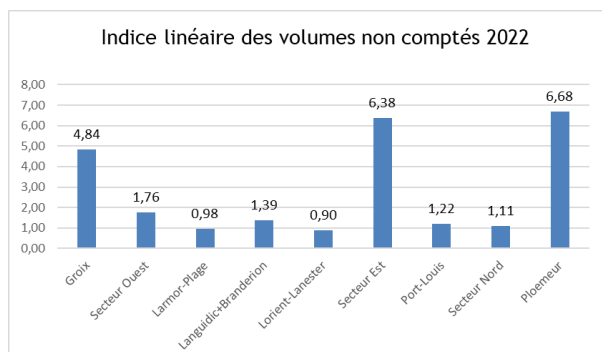
- L'indice linéaire de pertes est de **1,14 m³/km/jour**. Cet indice permet d'estimer le volume d'eau moyen perdu par jour par km de réseau. Sa valeur évolue selon la densité de population raccordée au réseau. L'ILP est jugé satisfaisant si sa valeur est inférieure aux valeurs de références suivantes :

Densité d'abonnés	Valeur maximum d'ILP
inf. à 25 abonnés/km	2.5 m ³ /j/km
25 à 50 abonnés/km	5 m ³ /j/km
sup. à 50 abonnés/km	10 m ³ /j/km

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau

	2021	2022
Volume consommé autorisé (y compris communes de CCBB0 en 2021) (m3)	11 382 601	9 473 068
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (11 communes en 2021 puis 6 communes en 2022) (m3)	13 180 154	10 534 910
Indice linéaire de perte en réseau (ILP) en m ³ /km/jour	2,41	1,14

- **L'indice linéaires des volumes non comptés** (évaluation, en les rapportant à la longueur des canalisations -hors branchements- de la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un compteur) est de **2,28 m³/km/jour**.



Indicateur P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés

	2021	2022
Volume consommé comptabilisé (y compris communes de CCBB0 en 2021) (m3)	11 382 601	9 473 068
Volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution (11 communes en 2021 puis 6 communes en 2022) (m3)	13 180 154	10 534 910
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) en m ³ /km/jour	2,47	2,28

- **Sectorisation des réseaux, vannes à modulation de pression, recherches de fuite par la régie sur les réseaux**

Suivi des compteurs de sectorisation des réseaux :

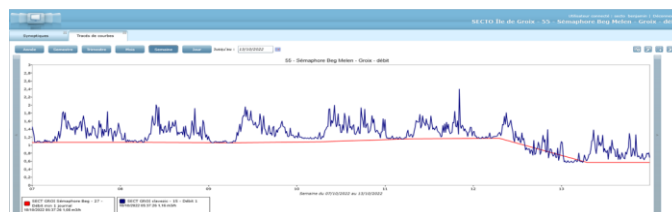
Sur chaque commune, les réseaux exploités sont découpés en secteurs. Chaque secteur est pourvu de compteurs dits « de sectorisation », télésurveillés, permettant de déceler des irrégularités sur les débits minimums de nuit, sur les évolutions de volumes journaliers et les variations de pressions sur les secteurs régulés.

Les recherches de fuites s'appuient au quotidien sur l'analyse des données issues de l'outil de sectorisation (ou supervision) des réseaux en service. Cet outil existe sur l'ensemble du territoire de Lorient Agglomération.

Au regard des résultats obtenus des campagnes de recherches de fuites peuvent ensuite être programmées sur le terrain par des méthodes acoustiques.

Sur les secteurs exploités en régie, l'analyse des données a permis de déceler des anomalies sur les débits minimum de nuit, sur les évolutions journalières et les variations de pressions.

Ex : sectorisation Groix :



Zone sémaphore Beg Melen : village de Moustero, recherche de fuite par manœuvre de vanne de jour. Fuite sur branchement de diamètre 25mm de 0,6 m3/h.

La sectorisation permet aussi d'estimer les volumes non comptés dans les cas de vol d'eau important sur les poteaux d'incendie notamment.

Réducteurs de pression

Interventions à Groix : réalisation en 2022 d'une maintenance préventive des réducteurs de pression avant remise en fonctionnement et régulation pour abaisser la pression de 1 bar dans un objectif de préservation de la ressource en eau.

Indicateur 103.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'eau et de la politique de gestion patrimoniale de la collectivité, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de l'Etablissement et a continué à être mis à jour depuis, à des fins de fiabilisation.

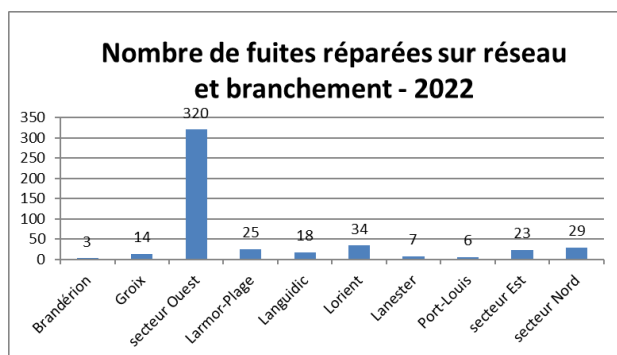
L'indicateur permet d'évaluer chaque année la progression de la mise à jour de la base SIG. Pour 2022, il était de **87,5/120** et reste quasi identique à 2021.

2.4 Entretien des réseaux et branchements

• Maintenance du réseau d'eau potable

Les agents du service de l'eau et les prestataires de service assurent l'entretien et la réparation des ouvrages du réseau d'eau potable (branchements, conduites, ventouses, purges, vidanges, bouches à clé etc...) et participent au maintien de la qualité d'eau en procédant au besoin à la réalisation de purges.

En 2022, 479 fuites sur branchements et canalisations ont été réparées sur le territoire ; ce chiffre est en hausse par rapport à 2021 (426 fuites). Le secteur Ouest est majoritairement le plus problématique.



• Travaux neufs, renouvellements et extensions de réseaux

Sur le territoire de l'agglomération, ont été réalisés :

- ✓ 570 branchements neufs ou renouvelés.
- ✓ 6 727 poses de compteurs neufs.

Des opérations de changement de compteurs ont été programmées en 2022 sur le secteur Ouest (dans le cadre de la fin de contrat d'exploitation) ainsi que sur Lanester et Port-Louis.

Les travaux de renouvellements ou extensions de réseaux réalisés par la régie ou confiés à des entreprises sont décrits au paragraphe 5.

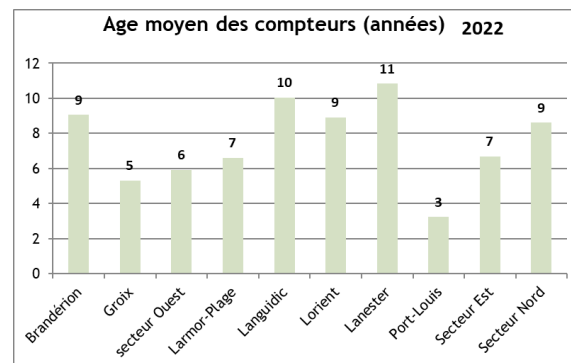
En marge des travaux de renouvellements de réseau, la régie a renouvelé 167 branchements dont 58 en plomb.

• Entretien du parc de compteurs

Afin d'être en conformité avec la réglementation et d'abaisser l'âge moyen du parc de compteurs, le service de l'eau se fixe comme objectif de remplacer les compteurs de plus de 15 ans.

Fin 2022, le parc des compteurs est de **110 855** unités. L'âge moyen du parc de compteurs est de **7,6 ans**.

L'âge moyen des compteurs par commune (ou groupements de communes) est le suivant :



En 2022, au total, **6727 compteurs** ont été posés ou remplacés, dont 2 180 par la régie sur le secteur de Brandérion, Languidic, Lorient, Lanester, Port-Louis et Groix. Sur Groix ainsi que sur les immeubles collectifs de Lorient et de Lanester, c'est une technologie de compteurs radio-relevés qui a été déployée ; ces compteurs sont au nombre de 16 276 soit 34% du parc géré par la régie.

• Défense incendie

La défense incendie relève de la responsabilité des Maires. A la demande des communes (établissement de conventions), l'exploitant des réseaux d'eau potable (régie ou prestataire) réalise toute opération de maintenance, contrôle de débit-pression, installation d'équipements neufs ou remise en état ou renouvellement d'équipements existants. Des conventions de coopération ont été signées avec les communes de Lorient, Brandérion, Languidic, Port-Louis et Groix. Un décret paru le 27 février 2015 assouplit les règles de la protection incendie extérieure en fonction du risque encouru. Réglementairement, les communes doivent prendre un arrêté municipal de Défense Extérieure Contre les Incendies.

- **Bornes de puisage**

Lorient Agglomération dispose d'un parc de **18 bornes de puisage** réparties sur son territoire. Ces équipements fonctionnent, à l'aide de cartes gratuites ou prépayées et sont à la disposition des entreprises et collectivités. Leur maintenance est assurée par l'exploitant concerné.

Les bornes sont implantées à :

- ✓ Ploemeur, prison et Route du Quartz
- ✓ Languidic, place du Bouilleur de Cru
- ✓ Hennebont, face à la gare
- ✓ Inzinzac-Lochrist, Rue Allende,
- ✓ Riantec, Villemarion
- ✓ Caudan, zone d'activités de Lann Gazec,
- ✓ Larmor-Plage, Giratoire de Kergalan et rue du vieux moulin
- ✓ Lanester, zone de Kerpont
- ✓ Inguiniel, rue de l'Eglise
- ✓ Bubry, rue Sainte-Hélène,
- ✓ Lanvaudan, rue de la Gare

- ✓ Plouay, rue Hélène Le Chaton
- ✓ Quistinic, rue de la résistance
- ✓ Guidel, Zi des Cinq Chemins
- ✓ Cléguer, Restanscoezec (château d'eau)
- ✓ Quéven, rue Einstein
- ✓ Lorient, rue Le Bourhis.

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (indicateur P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Le nombre d'interventions non programmées a été de **170**, ce qui établit la valeur de l'indicateur à **1,56** (chiffre en légère hausse par rapport à 2021).

3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

L'eau produite par Lorient Agglomération subit de nombreuses analyses depuis son stade d'eau brute jusqu'au robinet des abonnés.

Les analyses pratiquées en sortie d'usine et sur les réseaux de distribution sont réalisées par des laboratoires agréés mandatés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du contrôle sanitaire réglementaire et par les laboratoires des exploitants au titre de l'autocontrôle.

La conformité des analyses réalisées sur l'eau distribuée est étudiée au regard de l'arrêté du 11 janvier 2007 qui distingue deux niveaux de conformité :

- ✓ Conformité par rapport à des limites de qualité (niveau prépondérant) pour quelques paramètres analysés (E. Coli, Entérocoques, 29 paramètres chimiques dont les nitrates, pesticides, plomb, cuivre... par exemple) ;
- ✓ Conformité par rapport à des références de qualité sur une liste de 23 paramètres témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution d'eau (dont le fer, l'aluminium, le carbone organique total, la couleur, la turbidité...).

Les bilans bruts des analyses réglementaires ont été établis par l'ARS par unité de distribution et transmis au maître d'ouvrage.

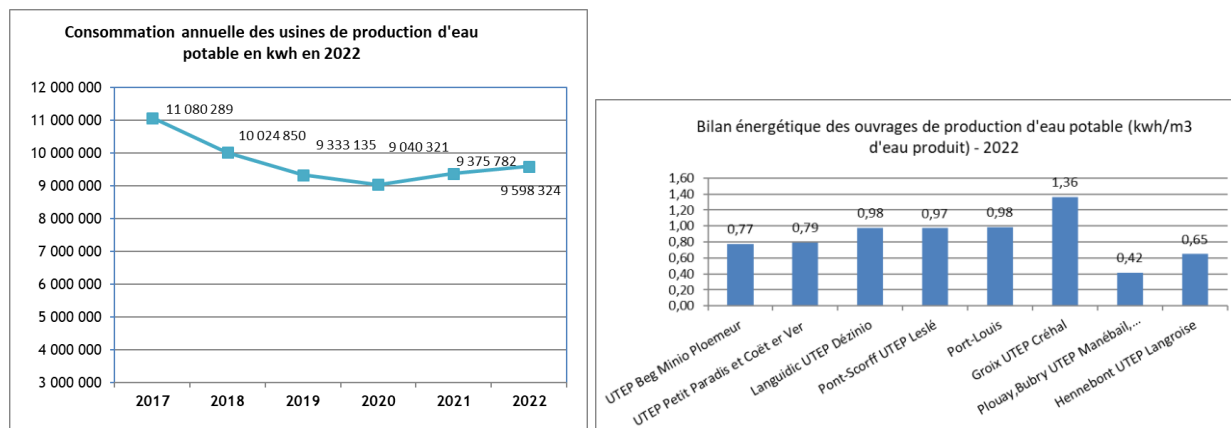
Indicateurs P101.1 et P102.1

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et la physicochimie (données ARS sur les sorties usine et réseaux de distribution)

	2021	2022
Nb prélèvements physico-chimiques	442	447
Nb prélèvements physico-chimiques conformes	442	444
Taux de conformité P102.1	100%	99%
Nb prélèvements microbiologiques	440	431
Nb prélèvements microbiologiques conformes	440	431
Taux de conformité P101.1	100%	100%

4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE EAU POTABLE

En 2022, le bilan énergétique des ouvrages d'eau potable présente une consommation de 9,6 MWh. Cette consommation, est en hausse de +2,3 % par rapport à 2021. La mise en place d'une unité de dessalement d'eau de mer a impacté fortement les consommations énergétiques sur Groix.



5. ETUDES ET TRAVAUX D'EAU POTABLE

5.1 Etudes réalisées en 2022

- **Forages de Guidel**

Suspension provisoire des études de mise en service les forages de Saint Mathieu dans l'attente de l'actualisation de la convention départementale de protection des captages d'eau potable.

- **Ressources en eau Groix**

Réalisation de 4 dossiers relatifs à la mise en service d'une unité de dessalement d'eau de mer ayant donné lieu à la délivrance des autorisations suivantes instruites dans le cadre de procédures d'urgence :

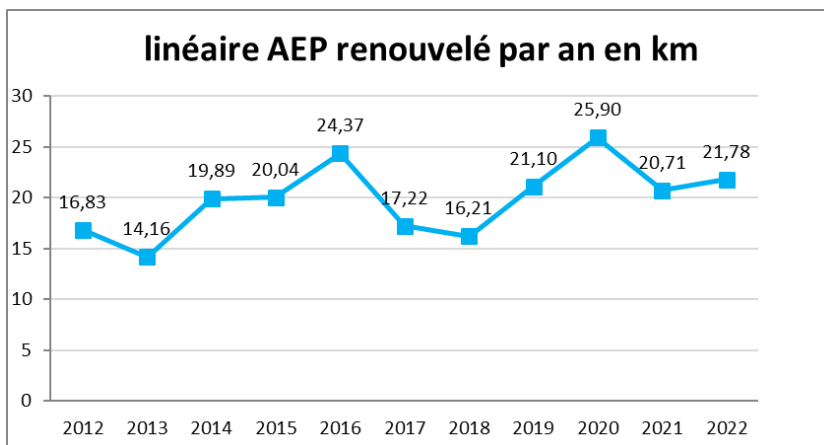
- Arrêté en date du 6 juillet 2022 portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime jusqu'au 5/12/22 (DML)
- Autorisation délivrée par courrier en date du 5 juillet 2022, pour réalisation des travaux et mise en exploitation d'une unité de dessalement à Port-Melin dans le cadre de la procédure d'urgence prévue à l'article R214-44 du code de l'environnement, pour une durée de 5 mois (DDTM)
- Arrêté du 5 juillet 2022 concernant l'interdiction des activités maritimes dans l'anse de Port-Melin sur l'île de Groix entre le 6 juillet 2022 et le 4 décembre 2022 (Préfet Maritime de l'Atlantique) ;
- Autorisation délivrée par courrier en date du 27 juillet 2022, pour la mise en exploitation temporaire de l'unité de dessalement pour soutenir la production d'eau destinée à la consommation humaine de Groix dans le cadre de la procédure d'urgence prévue à l'article R1321-9 du Code de la santé publique, pour une durée de 5 mois (Agence Régionale de Santé).

- **Définition de l'aire d'alimentation des captages de Dézinio à Languidic** au titre du classement de ces captages, en captage prioritaire. Une étude des pressions agricoles a été menée et présentée aux acteurs locaux.
- **Arrêté préfectoral cadre sécheresse** : contribution de la Direction Eau et Assainissement à la révision par la DDTM de l'arrêté cadre sécheresse, pour tenir compte du retour d'expérience de l'été 2022.
- **Poursuite de la démarche expérimentale d'élaboration d'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux** sur le secteur de Bubry ; il s'agit d'une approche des risques et actions à mettre en oeuvre pour garantir la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau. Elle s'imposera partout en 2026.
- **Lancement des études de maîtrise d'œuvre** pour la construction de l'usine de traitement de l'eau de Beg Minio à Ploemeur.

5.2 Travaux réalisés en 2022

Les travaux suivants sur ouvrages structurants d'eau potable ont été réalisés ou ont démarré :

- **Poursuite de la construction d'une nouvelle unité de production d'eau potable à Créhal à Groix** (usine 2 861 098,50 €HT attribué à OTV/CNR Construction et réseaux 435 835 €HT attribué à SPAC)
 - Mise en service de la file Forage en octobre 2020 et réception ;
 - Mise en service de la file Barrage, initialement prévue en 2020 mais reportée compte tenu du niveau bas du barrage de Port-Melin. Au regard des défauts d'étanchéité du Multiflo, l'entreprise CPN est intervenue à plusieurs reprises pour reprendre les soudures en polyéthylène. Ces interventions ont généré de multiples essais de mise en service sur le 4ème trimestre 2021, sans permettre la réception des ouvrages avant la fin de l'année. Une problématique de traitement des chlorites reste également à traiter. Au regard de ces difficultés, par principe de précaution et pour maintenir la continuité de service en matière de production d'eau à partir du barrage de Port-Melin, une unité mobile de traitement (Actiflo) a été mise en place en juillet 2021 et maintenue sur site jusque fin 2022. Elle a été mise hors service suite aux travaux de renforcement du Multiflo.
- **Installation d'une unité de dessalement d'eau de mer à Groix** (projet SAUR - CISE TP, location de caissons SLCE), afin de compléter le niveau du barrage de Port-Melin par des apports en eau douce ; un pompage flottant en mer et un traitement par osmose inverse d'une capacité de 20 m³/h, ont été mis en œuvre en 6 semaines, dont 4 semaines de travaux avant mise en service le 3 août 22. 21117 m³ ont ainsi été produits ; les installations, posées provisoirement, ont été arrêtées le 27 octobre puis démontées entre novembre et début décembre 22 ;
- **Usine de production d'eau du Petit Paradis** : Diagnostic des origines des déversements de la file boues dans le ruisseau de Kerulvé, via le réseau d'eaux pluviales, en période de pluie. Mise en œuvre des solutions en matière d'asservissement du process, suppression du déversement des gouttières vers les ouvrages de la file boues, récupération des eaux de voirie, création d'un bassin tampon, suppression du raccordement des centrats du local centrifugation (fin des travaux en février 2022).
- **Travaux sur réseaux d'eau et branchements** :
En 2022, **21 778,50 mètres linéaires** de réseaux d'eau ont été renouvelés ou renforcés, ce qui correspond à **0,91%** du linéaire total du réseau pour l'année (indicateur P107.2, **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable sur la période 2018-2022** établi à **0,89%**). Ce renouvellement est un des meilleurs atteints depuis 2012.



Travaux confiés à la régie - pose de canalisations, tubage et reprise de branchements - sur un total de 1899 ml :

655 ml ont été renouvelés à Lorient, et 1244 ml à Languidic en 2022. Les principaux chantiers ont été les suivants : à Lorient, Rue Dunant, Rue de l'Amirauté, rue Corre et rue Ropartz et à Languidic Faouët Baudery et Coët Mousset.

Rénovations / extensions du réseau eau potable sous traitées à des entreprises :

Rue de la Libération à Bubry, St Séverin à Caudan, Gorem Tumulus et Porh Guer à Gâvres, Kerhoet et VVF à Groix, rue Cachin à Hennebont, rue des Châtaigniers à Inguiniel, RD145 tranche 1 et rues Barbusse et secteur de la Montagne à Inzinzac-Lochrist, Pont St Christophe à Lanester, Le Gastonnet et Le Guern à Lanvaudan, Lann er Groez , St Etienne/Meslien Kerdossec à Cléguer, Rue du Minio à Larmor-Plage, Rues Fichoux, Le Balp Kerulvé et Schuman à Lorient, Village de Kergoat et rues Tour du Génie et des moissonneurs à Ploemeur, Le Guern Toulgodo à Plouay.



Chantier rue Tour du Génie à Ploemeur



Chantier rues Le Balp - Kéruvé - Schuman à Lorient

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

1. PATRIMOINE ASSAINISSEMENT EAUX USEES ET POPULATION DESSERVIE

1.1 CHIFFRES CLES

1 304,64 km de réseaux (refoulement et gravitaire hors branchements)

27 stations d'épurations dont 25 exploitées en régie

340 postes de relevage eaux usées dont 272 exploités en régie

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte (P202.2B) : 50,56/120

96 040 branchements au service assainissement

1.2 PATRIMOINE ASSOCIE ET POPULATION DESSERVIE

Stations d'épuration et postes de relevage

La capacité épuratoire totale des 27 stations approche les 382 890 EH.

Pour l'ensemble des communes, le nombre de postes de refoulement est de 344 unités (dont 4 postes de relevages eaux pluviales).

274 sont exploités en régie (dont 2 postes eaux pluviales), de même que 25 stations d'épuration sur les 27.

A noter au titre de 2022, l'intégration du patrimoine d'Inguiniel dans les équipements exploités directement par la régie.

COMMUNES	CAPACITE STEP en EH	TYPE	Exploitation régie	NOMBRE POSTES	Exploitation régie
BRANDERION (1)	1 200	FILTRE PLANTE	OUI	5	4
BUBRY	1 500	LIT BACTERIEN	OUI	3	3
	700	LAGUNE	OUI		
CALAN	raccordée sur step de PLOUAY		OUI	4	4
CAUDAN	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	8	8
CLEGUER	1 970	BOUE ACTIVEE	OUI	6	6
GAVRES	3 320	LAGUNE	OUI	3	3
GESTEL	raccordée sur STEP QUEVEN		OUI	3	3
GROIX(3)	4 000	BOUE ACTIVEE	OUI	25	22
	1 950	BOUE ACTIVEE	OUI		
	500	LAGUNE	OUI		
	300	LAGUNE	OUI		
GUIDEL (2)	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI	41	39
	300	FILTRE PLANTE	OUI		
	120	FILTRE SABLE	OUI		
HENNEBONT (2)	26 000	BOUE ACTIVEE	OUI	31	28
INGUINIEL	1 000	LIT BACTERIEN	OUI	3	3
INZINZAC-LOCHRIST (1)	raccordée sur STEP BECQUERIE à Hennebont		OUI	6 dont 1 EP	6 dont 1 EP
LANESTER	700	FILTRE PLANTE	OUI	24	24
LANGUIDIC (1)	55 000	BOUE ACTIVEE	OUI	3	2
LANVAUDAN	6 000	BOUE ACTIVEE	OUI	0	0
	230	LAGUNE	OUI		
LARMOR PLAGES (1)	500	LAGUNE	OUI	0	0
LOCMIQUELIC	raccordée sur STEP de LORIENT		NON	22	0
LORIENT	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		OUI	7	7
PLOEMEUR (3)	160 000	BOUE ACTIVEE	NON	34 dont 3 EP	1 (EP)
PLOUAY	28 000	BOUE ACTIVEE	NON	63	60
PONT-SCORFF (2)	12 300	BOUE ACTIVEE	OUI	3	3
QUEVEN	5 400	BOUE ACTIVEE	OUI	9	7
QUISTINIC	raccordée sur STEP de KERVENIC à RIANTEC		OUI	7	7
RIANTEC KERVENIC	30 000	BOUE ACTIVEE	OUI	16	16
TOTAL	500	FILTRE SABLE	OUI	0	0
	18 000	BOUE ACTIVEE	OUI	18	18
TOTAL	382 890			344	274

Linéaires des réseaux de collecte

Les réseaux sont de type séparatif.
Le linéaire total est de 1 304 km.
Il se décompose comme suit :
Réseau gravitaire : 1121 km
Réseau de refoulement : 184 km.



Population desservie par un réseau de collecte des EU (D201.0)

Le nombre d'abonnés du service assainissement collectif est de **96 040** (mise à jour base clientèle suite à changement de prestataire), ce qui fixe l'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte à **185 483 habitants**.

Ce nombre d'habitants desservis par un réseau d'assainissement ramené à la population de l'agglomération 2022 est de **88,2 %** (données actualisées suivant données INSEE 2020 : 2,15 habitants/logement en moyenne sur l'agglomération).

2. RESEAUX DE COLLECTE EU

Autorisation spéciale de déversement (D202.0)

Est présentée ci-contre la liste des arrêtés d'autorisation de déversement d'effluents considérés comme non domestique (25 entreprises concernées).

La plupart de ces établissements dispose également d'une convention de déversement spécial précisant les modalités techniques et financières de leur raccordement et rejet au réseau public d'assainissement collectif.

Taux de desserte (P201.1)

Cet indicateur donne le taux d'abonnés desservis par rapport au nombre d'abonnés potentiels de la zone relevant du service d'assainissement collectif.

Le nombre d'abonnés potentiels est déterminé à partir du document de zonage d'assainissement collectif. Cet indicateur ne peut être déterminé pour toutes les communes sur l'agglomération pour 2022. Les données disponibles sont les suivantes :

COMMUNES	%
BRANDERION	97%
CAUDAN, HENNEBONT, LANGUIDIC	98%
GESTEL, INZINZAC-LOCHRIST	99%
BRUBRY, CLEGUER, GAVRES, GROIX, INGUINIEL, LANVAUDAN, LORIENT, PLOEMEUR, PONT-SCORFF, PORT-LOUIS, QUISTINIC, QUEVEN	100%
CALAN, GUIDEL, LANESTER, LARMOR-PLAGE, LOCMIQUELIC, PLOUAY, RIANTEC	NR

COMMUNE	ETABLISSEMENT	BASSIN VERSANT
CAUDAN	EPSM CHARCOT	STEP HENNEBONT
CLEGUER	INITIAL BTB	STEP PONT SCORFF
GUIDEL	SAG GRILLERO	STEP GUIDEL
	UNICYB'S	STEP GUIDEL
GROIX	GROIX ET NATURE	STEP GRIPP GROIX
HENNEBONT	SOLIDOR	STEP HENNEBONT
	VEOLIA	STEP HENNEBONT
	POULAIN	STEP HENNEBONT
LANESTER	GUERBET	STEP LANESTER
	GEANT CASINO	STEP LANESTER
	SITA OUEST	STEP LANESTER
	CAPITAINE HOUAT	STEP LANESTER
LANGUIDIC	AVL	STEP PRIVE GALLIANCE
LORIENT	KRUSTANORD	STEP KEROLAY LORIENT
	5 DEGRES OUEST	STEP KEROLAY LORIENT
	HALIEUTIS	STEP KEROLAY LORIENT
	GEANT CASINO	STEP KEROLAY LORIENT
	CHBS	STEP KEROLAY LORIENT
	CMNM	STEP KEROLAY LORIENT
	PROD ATLANTIQUE	STEP KEROLAY LORIENT
PLOEMEUR	PISCINE OCEANIS	STEP PLOEMEUR
PLOUAY	ISLA MONDIAL	STEP PLOUAY
QUEVEN	VALIA	STEP QUEVEN
	MANE FRERES	STEP QUEVEN
RIANTEC	LES PANIERS DE LA MER	STEP RIANTEC

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R 2224-6 et R 2224-10 à 17 du C.G.C.T. au regard de l'application de la DERU (P203.3)

Les systèmes de collecte concernant les stations de capacité de plus de 2000 EH sont déclarés conformes, (sauf Gâvres), par les services de l'état par temps sec tant localement qu'au niveau national. Il en est de même pour la conformité nationale par temps de pluie. En revanche, concernant la conformité locale par temps de pluie, 6 systèmes de collecte présentent des non-conformités en cours de traitement : Groix, Hennebont-Inzinzac-Lochrist, Lanester, Lorient-Larmor-Plage, Ploemeur, Quéven-Gestel.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

Cet indicateur est estimé à partir du nombre d'indemnités présentées par des tiers, usagers ou non du service, ayant subi des dommages dans leurs locaux résultant de débordements d'effluents causés par un dysfonctionnement du service.

7 dossiers de demande d'indemnisation pour des dommages du fait des installations, engorgements ou refoulement de réseaux d'eaux usées ont été transmis à Lorient Agglomération ; le taux de débordement est donc de 0,07 pour 1000 abonnés. Aucun n'a fait l'objet d'une indemnisation à ce jour.

Nombre de "points noirs" (P252.2)

Le "point noir" se définit pour tout secteur du réseau structurellement sensible nécessitant au moins deux interventions curatives quelle que soit la nature du défaut (hors branchement). Il s'exprime en nombre par centaine de kilomètres de réseau gravitaire.

	2019	2021	2022
Nombre de points noirs du réseau	76	68	70
Linéaire de réseau gravitaire (km)	1120	1145	1121
Taux de points noirs pour 100 km de réseaux gravitaires	6,81	5,94	6,24

Il est à noter que la valeur de 2020 (122 points noirs) était erronée ; ce chiffre correspondait au nombre d'interventions et non au nombre de points noirs. Les données de 2020 ne sont donc pas ici reprises.

Le nombre de points noirs évolue au cours des années avec des résolutions et de nouveaux points détectés et suivis.

Interventions diverses sur réseaux

L'exploitation des réseaux consiste en :

- L'hydrocurage curatif et préventif des collecteurs et des ouvrages divers,
- Les réparations sur réseau, scellement de tampons,
- L'étude et le suivi de réalisation des branchements.

Les interventions réalisées par la régie ou ses prestataires sont les suivantes :

- ✓ 153 branchements ont été créés sur les réseaux de collecte (-29,5% par rapport à 2021) ;
- ✓ 844 interventions curatives ont eu lieu sur les réseaux et ouvrages du territoire ;
- ✓ 97,62 km de réseau gravitaire ont été curés sur le territoire soit 8,7% du réseau gravitaire ; ces valeurs sont en forte hausse, principalement sur le secteur de Lorient (fin de contrat).
- ✓ 263 tampons ont été remplacés.

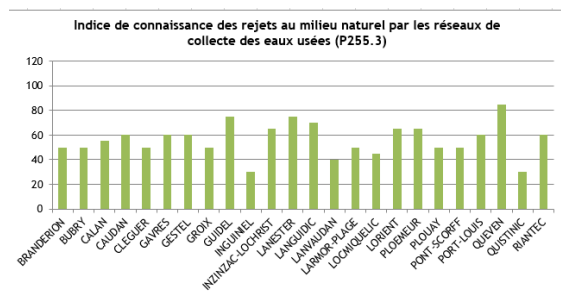
	2019	2020	2021	2022	évolution N/N-1
Réparation sur branchements	15	23	31	35	13%
Réparation sur réseau	17	17	16	40	150%
Réalisation branchement	188	179	217	153	-29%
Interventions curatives diverses réseau / ouvrages	876	770	785	844	8%
Interventions préventives réseau en km	84	55	56	97	72%

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2B)

Cet indicateur, révélateur du niveau de connaissance des réseaux d'assainissement et de la politique de gestion patrimoniale de l'Etablissement, a été totalement réévalué en 2015 à partir des données du SIG de la DEA qui continue à être mis à jour à des fins de fiabilisation. Pour 2022, il est de **50,56/120** (en nette augmentation par rapport à 2022 en raison d'une meilleure connaissance des branchements au réseau).

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

Cet indice noté de 0 à 120 est déterminé selon l'état de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux en relation avec l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié par celui du 31 juillet 2020 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées.



Il n'est pas possible de définir un indicateur global en l'absence de données sur la pollution collectée sur le secteur concerné.

Contrôles des raccordements au réseau de collecte

Trois types de contrôles peuvent avoir lieu :

- **Contrôles lors des ventes**

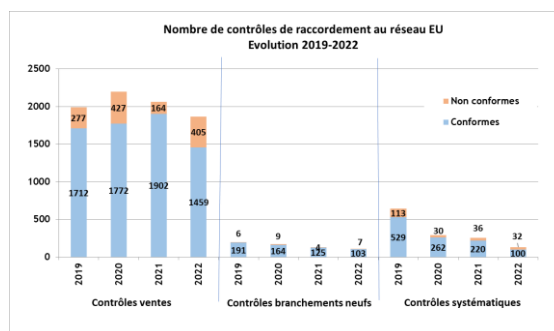
Sur demande des propriétaires, notaires ou agences immobilières, un contrôle de branchement est effectué à la charge du demandeur. Suite à ce contrôle, un rapport est transmis au demandeur l'informant de l'état de son branchement. En cas de non-conformité, des travaux de mise aux normes doivent être réalisés dans un délai maximum de 5 mois, ce délai pouvant être raccourci suivant le type de désordre (pollution par exemple).

- **Contrôles des branchements neufs**

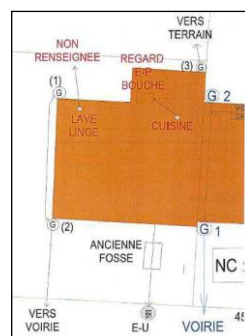
Ce contrôle est obligatoire et gracieux. Le service s'attache à la vérification de la partie privée du branchement, au moment de travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif. Il peut s'agir d'un raccordement suite à une extension de réseau d'assainissement ou du raccordement d'une habitation neuve.

- **Contrôles systématiques/Enquêtes**

Des campagnes de contrôles peuvent être programmées suite à des constats de pollution sur certains secteurs ou avant l'engagement de travaux sur les réseaux ou suite à des études ou des constats d'intrusion d'eaux parasites. Des avis de passage sont transmis aux propriétaires concernés. Suite au contrôle, le rapport transmis indique, le cas échéant, les travaux à réaliser.



Les contrôles réalisés par la régie et ses prestataires restent à un niveau élevé, 2106 réalisés, malgré une baisse par rapport à 2021 (-14%). Les contrôles vente, après les fortes hausses de 2020 et 2021, diminuent de 8% en passant de 2066 à 1864. Ils représentent 88,51% des contrôles. Les évolutions pour le contrôle des branchements neufs (110) comme les enquêtes (132) sont en régression sachant que ces contrôles sont réalisés principalement par les prestataires de la Direction.



Exemple de schéma descriptif sommaire du dispositif d'assainissement établi lors d'un contrôle de raccordement.

- **Les branchements non conformes**

Au 31/12/2022, 1072 branchements non conformes sont comptabilisés suite aux divers contrôles (contre 1053 au 31/12/21). Dans les faits, les difficultés sont importantes pour faire corriger les défauts alors même qu'ils participent fortement aux atteintes au milieu naturel et donc aux non-conformités des systèmes (indicateur P203.3). Une intensification des relances des usagers sur ces sujets est en cours depuis fin 2021.

3. TRAITEMENT DES EAUX USEES

Fonctionnement des stations d'épuration

La pluviométrie impacte grandement le fonctionnement des postes de relèvement et des stations d'épuration. L'année 2022 été une année exceptionnellement sèche.

Globalement, le fonctionnement des stations d'épuration reste très satisfaisant. Le principal problème reste lié aux eaux parasites. Il est à noter que de par la faible pluviométrie, aucun débordement n'a été constaté sur le système de collecte de Ploemeur, mais le plan d'actions défini avec les services de l'Etat en 2021-2022, reste à mettre en œuvre pour que le système soit déclaré de nouveau conforme.

Travaux réalisés en régie

Les principaux travaux réalisés sur les stations d'épuration ont été les suivants : renouvellement des automates des stations de Hennebont et Lanester, renouvellement des moto-réducteurs des ponts brosse de la STEP de Quéven, renouvellement des turbines d'aération de la STEP de Locmaria à Groix, renouvellement des pompes de liqueurs mixtes de la STEP de Lanester.

Boues

Quantité de boues produites (D203.0) :

La production totale a été de 3296 TMS (-4,5% par rapport à 2021).

Les tonnages de MS évacués (incluant la chaux) ont été de 3477,6 TMS.

Taux de boues évacuées selon une filière conforme (P206.3) : 100% des boues produites sur les stations d'épuration de l'agglomération ont été évacuées selon des filières conformes à la réglementation.

Une partie des boues en provenance de la station de Lorient, la totalité de celles de Riantec et de Groix sont valorisées par compostage. Elles représentent 25,7% des tonnages évacués. Le reste est valorisé par épandage agricole.

On note également que la crise sanitaire a impacté la production de boues dans le sens où une partie des boues issues de l'entreprise Galliance à Languidic, a continué à être traitée sur la station d'épuration de Hennebont suite à l'accord intervenu entre Lorient Agglomération et l'entreprise dans l'attente du raccordement du village de Kergonan sur la station d'épuration de Languidic et/ou d'un changement de réglementation.

Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (P204.3)

Le producteur de cet indice est le service Police de l'Eau. L'indicateur ne concerne que les stations de capacités supérieures à 2000 EH.

La conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU est de 100%.

Conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral (P254.3) et conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU (P205.3)

La performance des installations d'épuration (de capacité supérieure à 2000 EH) est mesurée au travers de deux indices :

- P254.3 : conformité des performances des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions de l'arrêté préfectoral.
- P205.3 : conformité de la performance des ouvrages d'épuration au regard des prescriptions nationales issues de la directive ERU.

Ces indices sont fournis par la DDTM, qui rajoute une conformité locale.

Ces indices (P254.3 et P205.3) sont présentés dans les tableaux ci-après pour chacune des stations concernées.

Synthèse des indicateurs P204.3, P205.3 et P254.3

	STEP					
	LOCALES			NATIONALES		
	équipement	performances P254.3	globales	équipement P204.3	performances P205.3	globales
CAUDAN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GAVRES	NON	NON	NON	OUI	OUI	OUI
GROIX LE GRIPP	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
GUIDEL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
HENNEBONT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LANESTER	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LANGUIDIC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
LORIENT	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PLOEMEUR	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PLOUAY	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
PONT SCORFF	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
QUEVEN	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
RIANTEC	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

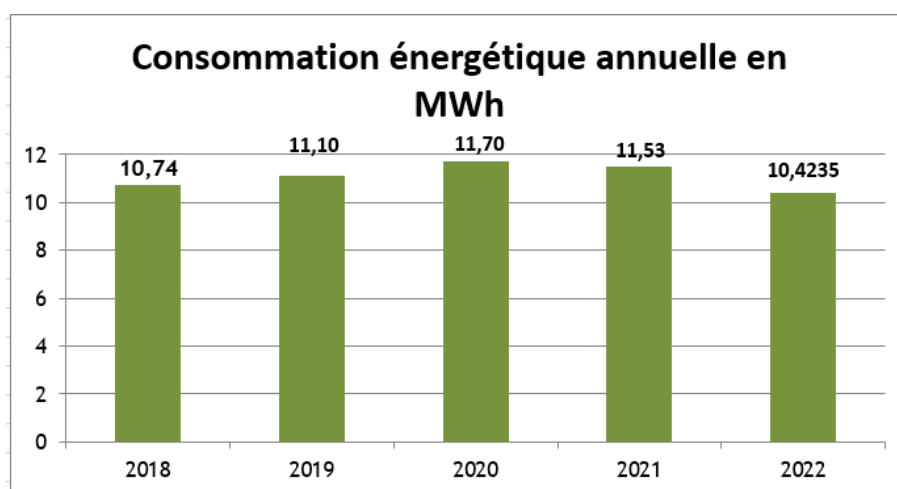
La non-conformité relevée à Gâvres s'explique par l'absence de traitement au niveau de la filière en place : lagunage naturel. Une étude est planifiée en 2023 pour le transfert des effluents de Gâvres vers le système de collecte de Port-Louis.

Pour Ploemeur, compte tenu de la pluviométrie exceptionnellement faible de l'année 2022, aucun débordement n'a été constaté. Cet état reste ponctuel ; dans le cadre de la mise en oeuvre du plan d'actions convenu avec les services de l'Etat, une étude est notamment en cours afin de renforcer la filière hydraulique de cette station (travaux 2024).

4. BILAN ENERGETIQUE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

En 2022, le bilan énergétique des ouvrages d'assainissement présente une consommation de 10,4235 MWh contre 11,525 MWh en 2021. Cette consommation diminue de -9,56 % par rapport à 2021.

Les stations de Lorient, Lanester et Ploemeur disposent de panneaux photovoltaïques. La production de ces panneaux s'est établie à 260 747 kwh soit 2,50 % de la consommation totale.



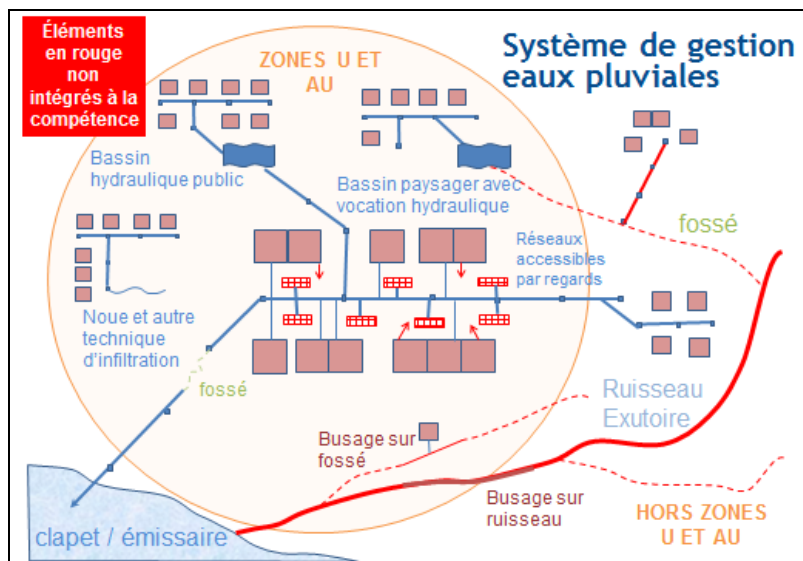
5. GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES

5.1 Transfert de la compétence et modalités de gestion

Des suites des lois MAPTAM (loi n°2014-58 du 27 janvier 2014) et NOTRe (loi n°2015-991 du 7 août 2015), s'est opéré au 1^{er} janvier 2018 le transfert de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines », des communes membres vers l'agglomération.

La délibération du conseil communautaire en date du **13 février 2018** précise le périmètre de cette compétence ainsi que les modalités d'exercice de cette compétence. Elle a été complétée par la délibération du 3 novembre 2020.

Le périmètre retenu est schématiquement le suivant :



Dans le cadre du transfert, les ouvrages, réseaux et équipements affectés à l'exercice de cette compétence ont été mis à la disposition de Lorient Agglomération par ses communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Les communes restent compétentes en matière de gestion des eaux pluviales non urbaines.

Lorient Agglomération a décidé de confier à ses communes membres la gestion, l'exploitation et l'entretien des biens affectés à l'exercice de la compétence par le biais de conventions signées avec chacune.

Lorient Agglomération reste en charge de la gestion des DT-DICT et des autorisations d'urbanisme, ainsi que de toute opération d'investissement.

5.2 Patrimoine du service gestion des eaux pluviales urbaines

Fin 2022, le patrimoine associé à la gestion des eaux pluviales urbaines comprenait :

- 731 120 ml de collecteur et 57 571 ml de fossés
- 227 ouvrages de rétention, dont 166 gérés par Lorient Agglomération,
- 976 exutoires recensés, dont 445 en cours d'eau, 190 dans les masses d'eau côtières et 341 dans les masses d'eaux de transition,
- 4 postes de relevage (3 Lorient et 1 Inzinzac-Lochrist).

5.3 Faits marquants

L'année 2022 n'a pas été marquée par des évènements pluvieux intenses mais quelques secteurs restent sensibles aux inondations : centre ville de Lorient, chemin de ronde de Naval Group à Lanester, Place de la Mairie à Riantec notamment, ainsi que quelques endroits ponctuels et récurrents en raison de défauts structurels et d'un mauvais dimensionnement des réseaux.

L'année 2022 est également marquée par l'arrivée d'un second technicien eaux pluviales. Chaque technicien travaille désormais sur un territoire défini.

6. ETUDES ET TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT EU - EP

6.1 Etudes réalisées en 2022

- Enquête publique pour la révision des zonages d'assainissement des eaux pluviales et/ou des eaux usées de Riantec et Larmor-Plage.
- Démarrage des études pour la révision des zonages de Guidel (enquête publique prévue en 2023).
- Poursuite de l'étude de schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales sur les 25 communes du territoire confié à Alteréo (résultats de la modélisation et analyse de l'impact de l'urbanisation future sur les réseaux d'eaux pluviales).
- Démarrage des études pour le raccordement de l'assainissement des eaux usées de la commune de Gâvres sur la commune de Riantec et sécurisation du réseau d'eau potable.
- Poursuite des recherches d'eau parasites par des diagnostics complets dans le secteur du Stole à Ploemeur. Méthode à élargir à d'autres communes en 2023.
- Réalisation de l'étude de renouvellement des postes de relevage Becquerie Sulfure à Hennebont et Central à Larmor-Plage.
- Réalisation de l'étude pour le raccordement du village de Kergonan à Languidic sur la STEP de Coët Megan.
- Lancement des études de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la station d'épuration de Ploemeur.
- Lancement des études de renouvellement des autorisations des systèmes d'assainissement (dont Lanester, Lorient, Hennebont, Plouay, Caudan et Quistinic) et des études d'analyses de risques de défaillance sur les stations concernées (+ 10 000 EH).

6.2 Travaux réalisés en 2022

Réhabilitation de postes de refoulement ou de relevage EU :

Postes de refoulement eaux usées de Boutiez à Hennebont, Geoffroy et St Guénaël à Lanester, Bas Pont-Scorff à Cléguer.

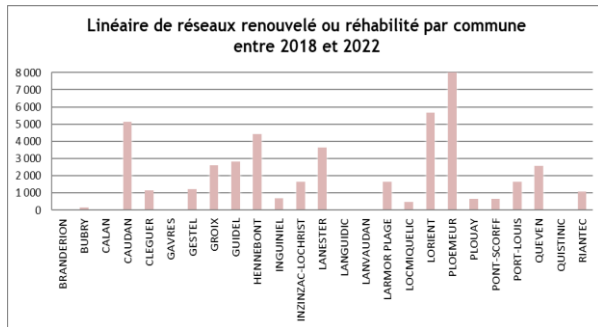
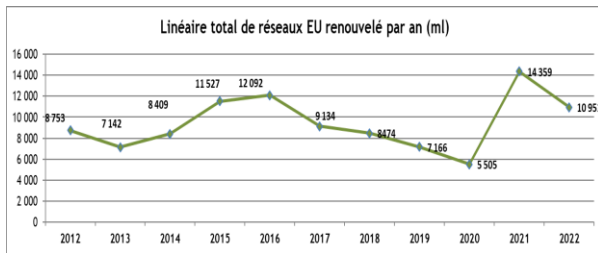


Travaux sur Poste de relevage Geoffroy à Lanester

Eaux usées - Renouvellement (7,1 km), chemisage (3,8 km) / extension de réseaux (108 ml) :

Lann er Groez et Cité des pins à Cléguer, Place de Polignac à Guidel, Rue du Minio à Larmor-Plage, Secteur de Bodélio à Lorient, rue de la Tour du Génie, Le Penher Kervernois et rue Sainte Anne à Ploemeur, rue du Dr Diény à Quéven, rues de Kerandré, de la Libération et Cachin à Hennebont, rue Barbusse et secteur de la Montagne à Inzinzac-Lochrist, rue du Mézat à Port-Louis.

Au total en 2022, **3853 ml de réseaux de collecte** ont été réhabilités et **7097 ml** ont été **renouvelés**, soit 0,84% du linéaire total, auquel on peut ajouter **108 ml** créés à l'occasion de différentes extensions de réseau.



Le volume de travaux réalisés sur les réseaux est en légère baisse en 2022, notamment en raison de linéaires importants renouvelés actuellement autour de la ZAC de Bodélio. Ces travaux complexes en milieu très contraints engendrent des coûts importants.

Indicateur P253.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'assainissement

Cet indicateur correspond au taux de linéaire renouvelé, remplacé à l'occasion de renforcement et réhabilité hors branchements, sur les cinq dernières années par rapport au linéaire total du réseau de collecte (hors branchement).

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est de **0,71%** sur la période 2018-2022.



Travaux réseaux eaux pluviales, Kerandré à Hennebont

Travaux sur réseaux et ouvrages eaux pluviales urbaines

Renouvellement de **1152,5 ml** de réseaux et création/extension de **4823,83 ml**, dont **1594,8 ml** de techniques alternatives (tranchées drainantes, noues) :

Création de réseau et mise en place de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (désimperabilisation des sols) dans la Cité des Pins à Cléguer (dernière tranche), création de réseau et noues dans le secteur de Scubidan à Guidel, création de réseau à Kerandré à Hennebont, création d'un parking drainant rue Gérard Philippe à Lanester, création d'une tranchée drainée route de Plouay à Lanvaudan, modification d'un bassin existant pour en améliorer le fonctionnement, création d'un nouveau bassin en aval et amélioration du dalot dans le secteur d'Ar Menez à Larmor-Plage, création de noues avenue de la Marne à Lorient, création de bassins enterrés et noues place Kermabon à Ploemeur, création de noues sur le parking du Driasker à Port-Louis et création de réseau rue de la Madeleine à Riantec.

Plusieurs projets sont toujours à l'étude en matière d'eaux pluviales :

- Aménagement du vallon de la Villeneuve le Bourg à Guidel,
- Gestion des inondations dans les secteurs du Quimpéro à Hennebont,
- Gestion des inondations du centre-ville de Lorient. L'étude de maîtrise d'œuvre lancée pour la création d'un bassin de 10 000 m³ au centre-ville est abandonnée en raison des coûts d'investissement à prévoir. La politique de Lorient Agglomération en matière d'eaux pluviales s'oriente vers la gestion intégrée des eaux pluviales et la priorité est donnée à la mise en œuvre de techniques avec gestion à la parcelle et à l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.
- Aménagements hydrauliques du secteur de Kerprat à Inzinzac-Lochrist en lien avec la suppression de plusieurs étangs.
- Renouvellement du réseau passant dans l'enceinte de Naval Group (études 2022 - travaux 2023-2024).



Parking drainant rue G. Philippe à Lanester

7. SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

7.1 CONTEXTE INSTITUTIONNEL

- ✓ Les missions du service public de l'assainissement non collectif sont régies par différents textes :

Textes codifiés : code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, de la construction et de l'habitation, de l'urbanisme et de l'environnement, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006.

Textes non codifiés : arrêté du 7 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012 (prescriptions techniques en ANC) et arrêté du 27 avril 2012 (modalités de la mission de contrôle).

- ✓ Définition de l'assainissement non collectif

Tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, le traitement et l'évacuation des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

7.2 POPULATION DESSERVIE

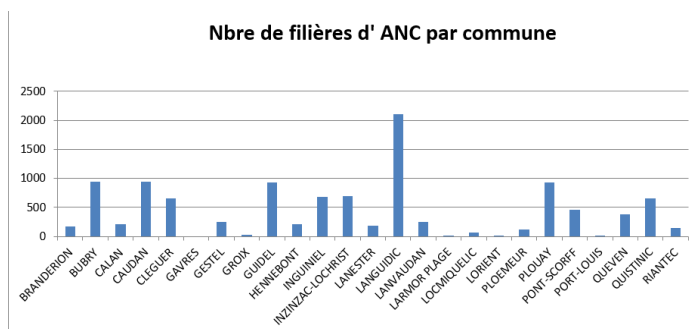
Le nombre de filières enregistrées au SPANC en 2022 était de **11 030** contre **11039** en 2021.

94 filières restent totalement inconnues du fait de l'obstruction des propriétaires.

Evaluation du nombre d'habitants desservis (D301.0)

L'estimation est basée sur le nombre de filières d'ANC recensées (contrôlées ou non) multiplié par la taille des ménages donnée par l'INSEE par commune. Certaines filières peuvent concerner des résidences secondaires.

La population concernée par le SPANC est estimée à **24 803 habitants** (INSEE 2020, taille des ménages- données 2020 utilisées).



7.3 INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ANC (D302.0)

Cet indice permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées en assainissement non collectif.

Après pondération de ces indices par la population desservie par le service de chacune des communes, l'indice de mise en œuvre globale de l'ANC est de **120,0/140**.

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-contre. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est 100.

A - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du SPANC

	OUI	NON
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0
Application d'un règlement du SPANC approuvé par délibération	20	0
Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de 8 ans	30	0
Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0

B - Éléments facultatifs du SPANC

	OUI	NON
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidanges	10	0

7.4 CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ANC

Il est ici présenté un classement des filières d'ANC suivant les critères de l'Agence de l'Eau. D'après ce classement, 45,8 % des filières (NA + A-) seraient à réhabiliter dans le cadre d'une vente ou dans les 4 ans suivant un contrôle de fonctionnement.

Communes	NA	A-	A	BF	IND	NC	N	TOTAL installations
BRANDERION	32	49	33	32	0	0	31	177
BUBRY	296	242	112	166	3	18	109	946
CALAN	35	62	34	39	0	1	35	206
CAUDAN	180	240	156	248	6	12	106	948
CLEGUER	111	189	128	155	2	4	61	650
GAVRES								0
GESTEL	29	61	63	65	3	0	33	254
GROIX	7	10	8	1	0	0	2	28
GUIDEL	116	219	202	242	16	6	122	923
HENNEBONT	45	34	39	75	5	2	15	215
INGUINIEL	216	144	81	149	2	2	88	682
INZINZAC-LOCHRIST	133	152	122	175	12	7	93	694
LANESTER	29	39	48	53	0	0	18	187
LANGUIDIC	359	566	362	552	22	9	240	2110
LANVAUDAN	62	75	35	45	0	0	29	246
LARMOR PLAGE	1	0	0	0	0	0	0	1
LOCMIQUELIC	25	16	9	7	1	3	2	63
LORIENT	3	1	0	0	0	0	2	6
PLOEMEUR	27	31	14	29	2	0	21	124
PLOUJAY	160	292	156	184	8	5	119	924
PONT-SCORFF	62	94	82	125	5	2	88	458
PORT-LOUIS	3	1	0	0	0	0	0	4
QUEVEN	74	90	76	97	1	5	44	387
QUISTINIC	185	175	73	120	6	10	81	650
RIANTEC	31	49	17	32	0	1	17	147
TOTAL	2221	2831	1850	2591	94	87	1356	11030

NA : Non Acceptable

A- : Installation insuffisante, ou fonctionnement aléatoire, mais pollution non démontrée

A : Acceptable mais réservé quant au fonctionnement dans le temps

BF : Bon Fonctionnement

IND : installation indéterminée (ouvrages inaccessibles, nécessité de vérifications complémentaires)

NC : installation non contrôlée (absent lors du rendez-vous, refus, etc...)

N : installations neuves

Taux de conformité des dispositifs d'ANC (P301.3)

Ce taux de conformité évalue le pourcentage d'installations d'ANC conformes, après contrôle, à la réglementation sur l'ensemble des installations contrôlées depuis la création du service. Le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service est de 10 943 en 2022. **53,8 %** des filières sont conformes (chiffre en baisse par rapport à 2021 / 54,3%).

Mise aux normes

Comme dans le cadre de l'assainissement collectif, les réhabilitations de filières non conformes sont difficiles à obtenir malgré une réglementation nationale très claire qui par exemple, pour des ventes, impose une réhabilitation par les nouveaux propriétaires dans l'année qui suit l'acquisition. L'activation des pouvoirs de police des Maires doit être envisagée afin de faire évoluer les choses.

Pour mémoire, l'article L216-6 du code de l'environnement punit de deux ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende toute pollution des eaux par déversement de substances nuisibles.

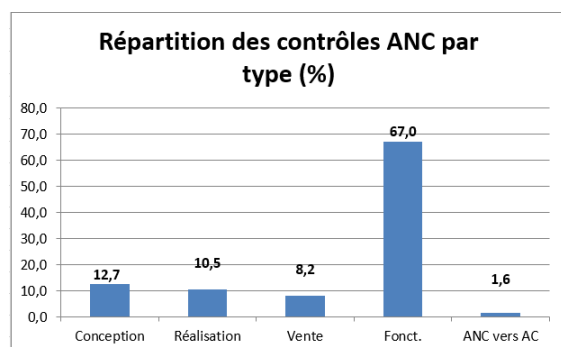
7.5 CONTROLES REALISES PAR LE SERVICE

Les différents contrôles réalisés par le SPANC, règlementaires, sont les suivants :

- Contrôle de conception
- Contrôle de réalisation
- Contrôle de bon fonctionnement
- Contrôle à l'occasion de ventes immobilières.
- Contrôle passage ANC vers AC

Au total, 2148 contrôles ont été réalisés par le SPANC (-3,6 % par rapport à 2021) sur l'année 2022.

	2021	2022	Evolution
Contrôles de conception	320	272	-15,0%
dont CU	20	20	0,0%
dont PC	96	61	-36,5%
dont DP	28	18	-35,7%
dont PA	0	1	#DIV/0!
dont réhabilitation	176	172	-2,3%
Contrôles de réalisation	236	226	-4,2%
Contrôles de fonctionnement	1439	1439	0,0%
Contrôles ventes immobilières	210	176	-16,2%
Contrôles lors d'un passage de l'ANC à l'AC	23	35	52,2%
TOTAL	2228	2148	-3,6%



7.6 REHABILITATIONS DES FILIERES ANC

Programmes de réhabilitations groupées

Lorient Agglomération aura mené 3 programmes de réhabilitations groupées de filières d'ANC (après celui engagé par le SIGESE) permettant aux particuliers, volontaires, de bénéficier de conditions techniques et financières intéressantes pour procéder à des travaux sur leurs installations.

En déléguant la maîtrise d'ouvrage à Lorient Agglomération, les particuliers ont bénéficié d'aides de l'Agence de l'Eau pour les études et travaux associés à la réhabilitation de la filière d'ANC ; leurs démarches auront été facilitées, l'Etablissement s'étant chargé de retenir un bureau d'études et une entreprise de travaux, dont l'expertise est reconnue ; en outre, ils auront bénéficié de tarifs plus attractifs du fait de l'opération groupée.

Le territoire de Lorient Agglomération n'est plus éligible à ce type de programme depuis 2019.

En 2022, 172 réhabilitations de filières d'ANC ont été réalisées par leurs propriétaires à l'initiative de ces derniers.

RELATION A L'USAGER

1. CHIFFRES CLES

Nombre d'abonnés au service eau potable : **108 745 abonnés** (+ 0,9 % par rapport à 2021)
Nombre d'abonnés au service assainissement collectif : **96 040 branchements** (+10% / à 2021)
Nombre d'abonnés au SPANC : **11 030 filières** (-0,72% par rapport à 2021)
Volumes d'eau facturés aux usagers en eau : **10 285 629 m³** (- 5,3% par rapport à 2021)
Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif : **7 467 451 m³** (- 8,40% / à 2021)

2. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES USAGERS

En décembre 2022, les modalités de calcul de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) ont été revues dans un souci de simplification et de cohérence par rapport aux immeubles concernés (facturation en fonction des surfaces construites).

3. SATISFACTION DES USAGERS

Numéro vert

Depuis 2020 du fait de la pandémie de COVID-19, l'accueil téléphonique et l'envoi de mails ont été fortement privilégiés par les usagers. L'accueil physique est régulier mais plus limité que précédemment.

Taux de réclamations (P155.1 et P258.1)

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux indicateurs de performance du service impose de recenser les réclamations écrites de toute nature, à l'exception de celles relatives au prix. Les chiffres présentés correspondent aux réclamations enregistrées par Lorient Agglomération et ses prestataires ou délégataires en matière d'eau ou d'assainissement, rapportées à 1000 abonnés.

Indicateurs Taux de réclamations eau potable (P155.1) et assainissement (P258.1)

	nombre de réclamations	nombre d'abonnés	Taux de réclamation pour 1000 abonnés
EAU	605	108 353	5,58
ASSAINISSEMENT	161	96 701	1,66
TOTAL	766	205 054	3,74

Indicateur D151.0 et P152.1 Délai maximal et taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0) pour les nouveaux abonnés est fixé à 48h au maximum. Globalement, le taux de respect des engagements est de **99,5%**, quasi similaire à celle de 2021 (99,6%).

4. FACTURATION DES SERVICES

4.1 QUELQUES CHIFFRES

Emission de **70 304 factures de consommation d'eau et d'assainissement** par la régie (communes de Brandérion, Groix, Lanester, Languidic, Lorient et Port-Louis)

Nombre d'abonnés mensualisés (régie) : **13 076 abonnés** (+3,83% par rapport à 2021)

Nombre de **demandes de dégrèvement** pour fuite d'eau après compteur examinées par la régie communautaire : **258**

Emission de **7 360 factures de prestations de travaux ou de prestations de service en AEP, ANC ou AC** soit une augmentation de 6,20 % par rapport à 2021.

4.2 FACTURATION EAU POTABLE

Structuration tarifaire de l'eau potable

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais de fourniture, d'installation et d'entretien du branchement.
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation. La structure tarifaire est différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011.
- La redevance pour lutte contre la pollution, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'eau à hauteur de 0,30€/m³ au 1^{er} janvier 2022.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux réduit de 5,5%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 7 décembre 2021.

Les montants des parts proportionnelles et fixes sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'Investissements retenue (PPI). Il est à noter qu'à compter de 2022, ces parts proportionnelles et fixes correspondent uniquement à des recettes reçues par Lorient Agglomération, compte tenu de la disparition du mode de gestion par délégation de service public sur le territoire.

L'ensemble des tarifs pratiqués par la régie communautaire exploitation eau potable (travaux et prestations) est actualisé annuellement en fonction du coût de revient des interventions. Ces tarifs sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante ; les tarifs 2022 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 7 décembre 2021.

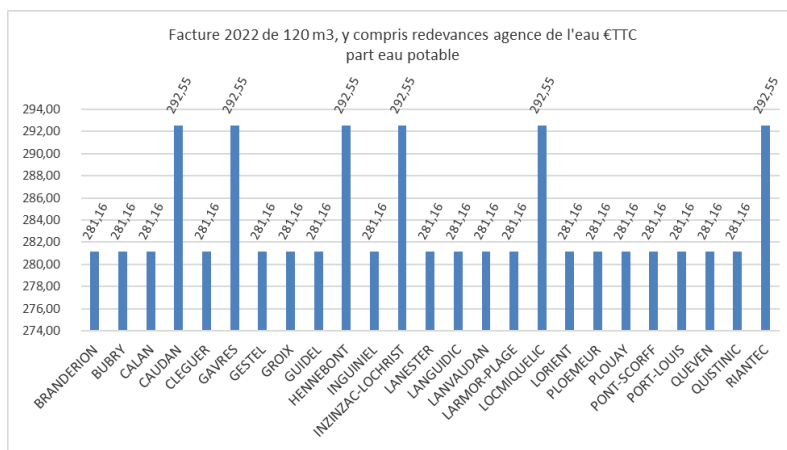
Volumes d'eau potable consommés

Les volumes vendus tiennent compte de l'estimation faite sur le secteur Est sur les derniers mois d'exécution de la DSP fin 2021 et sont de ce fait, décorrélés de l'évolution réelle de la production. Ces volumes semblent surestimés en éàèè.

volumes vendus (m3)	2021	2022	Evolution
Brandérian	46 053	51 271	11,3%
Groix	152 687	152 308	-0,2%
Secteur Ouest	2 622 812	2 612 212	-0,4%
Larmor-Plage	459 472	419 533	-8,7%
Languidic	613 399	605 144	-1,3%
Lorient		2 823 814	
Lanester	4 355 970	1 262 185	-3,4%
Port-Louis		123 703	
Secteur Est	2 093 262	1 713 271	-18,2%
Secteur Nord	518 223	522 188	0,8%
TOTAL	10 861 878	10 285 629	-5,3%

Indicateur D102 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2022)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu (production - distribution) ainsi que la redevance pollution de l'agence de l'eau, et la TVA.



4.3 FACTURATION ASSAINISSEMENT

Structuration tarifaire de l'assainissement collectif et coût du service

La facture comprend :

- Une part fixe qui prend en compte l'abonnement, indépendamment de la consommation, ainsi que les frais d'entretien du branchement.
- Une partie proportionnelle assise sur la consommation, la redevance assainissement. La structure tarifaire est différente d'une commune à l'autre, selon sa composition héritée de 2011.
- La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, prélevée pour le compte de l'agence de l'eau Loire Bretagne est assise sur le budget de l'assainissement à hauteur de 0,16 €/m3 au 1^{er} janvier 2022.
- Une part Taxe sur la Valeur Ajoutée. L'application du taux de TVA (au taux de 10%) est perçue pour le compte de l'Etat sur les montants hors taxes de la facture.

Les tarifs relatifs aux recettes revenant à Lorient Agglomération ont été votés par le conseil communautaire du 7 décembre 2021.

Les montants des parts proportionnelles et fixes sont déterminés en fonction des charges d'exploitation du service nécessaires à l'exercice de ses missions et en fonction des investissements à réaliser pour moderniser, améliorer ou prendre en compte les équipements nouveaux selon la programmation pluriannuelle d'Investissements retenue (PPI). Il est à noter qu'à compter de 2022, ces parts proportionnelles et fixes correspondent uniquement à des recettes reçues par Lorient Agglomération, compte tenu de la disparition du mode de gestion par délégation de service public sur le territoire.

L'ensemble des tarifs pratiqués par la Régie communautaire exploitation assainissement (travaux et prestations) sont également soumis au vote de l'assemblée délibérante ; les tarifs 2022 relatifs à ces prestations et travaux, ont été votés par le Conseil Communautaire du 7 décembre 2021.

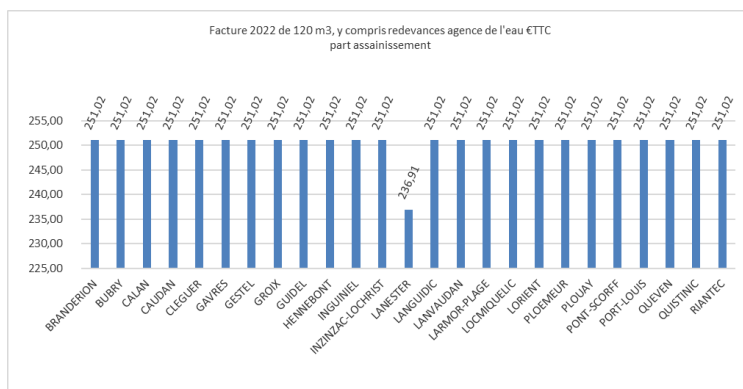
Volumes assujettis à la redevance assainissement collectif (hors CSD)

COMMUNES	2021 redevance assainissement collectif (m3)	2022 redevance assainissement collectif (m3)
BRANDERION	31 146	35 069
BUBRY	29 452	30 026
CALAN	24 134	24 411
CAUDAN SAUR	267 797	107 182
CAUDAN régie	93 193	99 345
CLEGUER	61 301	59 999
GAVRES	58 652	31 798
GESTEL	77 147	69 423
GROIX	136 760	136 243
GUIDEL	438 768	442 125
HENNEBONT	791 243	489 051
INGUINIEL	27 488	14 596
INZINZAC-LOCHRIST	197 525	125 346
LANESTER	850 323	841 326
LANGUIDIC	114 045	123 006
LANVAUDAN	9 861	10 027
LARMOR PLAGE	430 237	416 275
LOCMIQUELIC	176 066	116 683
LORIENT	2 545 197	2 600 623
PLOEMEUR	852 321	841 351
PLOUAY	151 065	140 185
PONT-SCORFF	105 162	107 657
PORT-LOUIS	128 329	112 171
QUEVEN	279 677	292 908
QUISTINIC	12 020	12 118
RIANTEC SAUR	256 383	181 491
RIANTEC régie	6 513	7 016
TOTAL	8 151 805	7 467 451

Les volumes vendus tiennent compte de l'estimation faite sur le secteur Est sur les derniers mois d'exécution de la DSP fin 2021 (surestimation).

Indicateur D204.0 Prix ttc du service au m3 pour 120 m3 (2022)

Ce prix intègre toutes les composantes du service rendu ainsi que la redevance modernisation des réseaux de collecte de l'Agence de l'Eau, et la TVA.



Structuration tarifaire de l'assainissement non collectif et coût du service

La redevance annuelle

Prestation	Prix €HT 2021	Prix €HT 2022	Evolution
Redevance de bon fonctionnement	110,00	112,20	2%

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts résultant d'une augmentation notamment des frais de carburant, le tarif de la redevance de bon fonctionnement pour le contrôle d'une installation individuelle a été revalorisé de 2% ainsi que pour les autres installations.

Prestations	Prix €HT 2021	Prix €HT 2022	Evolution
Pour 2 logements	147,57	150,52	2%
Pour 3 logements	196,77	200,71	2%
Pour 4 logements	245,95	250,87	2%
Pour 5 logements	295,14	301,04	2%
Pour 6 logements	344,26	351,15	2%
De 20 à 100 EH	127,34	129,89	2%
De 100 à 200 EH	159,18	162,36	2%
Supérieur à 200EH	212,24	216,48	2%

Les autres tarifs

Prestations	Prix €HT 2021	Prix €HT 2022	Evolution
Contrôle de conception -forfait	107,19	109,33	2%
Contrôle de réalisation installation unique	117,05	119,39	2%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (< 20EH)	175,60	179,11	2%
Contrôle de réalisation pour installation multiple (>20EH)	563,13	574,39	2%

4.4 SUIVI DES IMPAYES

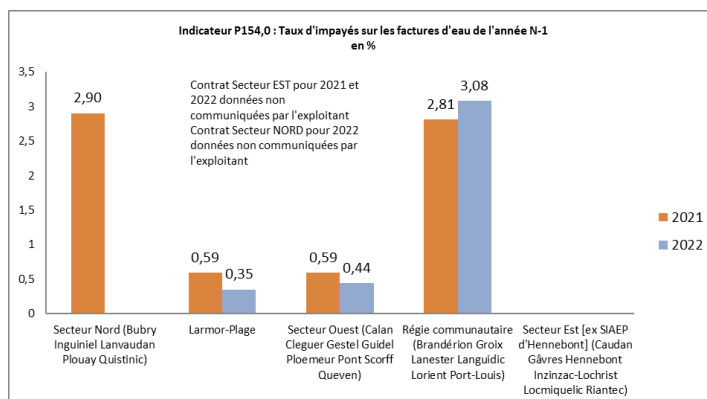
Par sa décision 2015-470 du 29 mai 2015, le Conseil constitutionnel a interdit aux exploitants de réseaux d'eau potable de procéder à la fermeture de branchements d'eau des résidences principales pour impayés. Ces pratiques restent utilisables pour recouvrer les montants dus par les professionnels ou usagers des résidences secondaires.

Secteur de la régie (Brandérion - Groix - Lanester - Languidic - Lorient et Port-Louis)

377 dossiers du Fonds Solidarité Energie ont été instruits pour la somme de 71 975,45 € sur ces communes.

Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0 et P257.0)

Avec la facture unique, il est difficile d'établir les taux d'impayés spécifiques à l'assainissement. L'indicateur P257.0 « taux d'impayés » pourra être considéré comme identique à celui de l'eau potable.



La qualité du recouvrement globalement se maintient.

Les données 2021 sont manquantes sur le contrat d'exploitation du Secteur EST et les données 2022 sont également manquantes sur les contrats d'exploitation des Secteurs EST et NORD au moment de l'établissement du présent rapport

ELEMENTS FINANCIERS

1. ELEMENTS DE LA DIRECTION

BUDGET EAU POTABLE 2022

Montants en €HT	2021	2022	Evolution 2022/2021
Dépenses d'investissement	10 379 148,56 €	11 660 048,40 €	12,34%
<i>dont réalisation de travaux</i>	<i>5 459 963,43 €</i>	<i>5 632 144,59 €</i>	<i>3,15%</i>
Dotations aux amortissements	4 781 578,21 €	5 072 353,21 €	6,08%
Recettes d'investissement	11 248 832,95 €	13 151 445,86 €	16,91%
Dépenses de fonctionnement	21 173 380,59 €	25 227 701,83 €	19,15%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	<i>371 577,58 €</i>	<i>246 167,10 €</i>	<i>-33,75%</i>
Recettes de fonctionnement	26 741 614,28 €	28 361 550,97 €	6,06%
<i>dont vente d'eau</i>	<i>19 018 041,00 €</i>	<i>21 337 866,65 €</i>	<i>12,20%</i>
<i>dont vente d'eau en gros et vente d'eau brute</i>	<i>2 672 142,90 €</i>	<i>1 938 346,00 €</i>	<i>-27,46%</i>
<i>dont redevance lutte contre la pollution</i>	<i>1 289 858,01 €</i>	<i>1 255 667,98 €</i>	<i>-2,65%</i>
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	2 457 644,71 €	4 477 004,35 €	82,17%

Le montant des recettes de fonctionnement 2022 correspond au montant perçu auprès des usagers dans le cadre de la poursuite de la convergence tarifaire.

En investissement, les dépenses 2022 correspondent pour l'essentiel au maintien des investissements pour le renouvellement des réseaux.

Dettes

Montants en €HT	2021	2022	Evolution 2022/2021
Dettes en capital au 31/12	34 134 715,95 €	33 754 660,00 €	-1,11%
Annuité de remboursement en capital	3 344 008,12 €	3 437 981,03 €	2,81%
Annuité de remboursement en intérêts	509 966,07 €	460 214,61 €	-9,76%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	3,85 ans	4,60 ans	

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2022

Les dépenses de fonctionnement au chapitre 011 ont connu une progression en raison d'une augmentation des coûts d'achat des produits de traitement nécessaires à l'hygiénisation renforcée des boues des stations d'épuration et à la poursuite de la prise en charge d'une partie des boues de l'industriel Galliance.

Montants en €HT	2021	2022	Evolution 2022/2021
Dépenses d'investissement	12 784 125,60 €	11 868 359,20 €	-7,16%
<i>dont réalisation de travaux</i>	5 803 612,95 €	5 836 584,69 €	0,57%
Dotations aux amortissements	4 781 301,52 €	4 887 469,33 €	2,22%
Recettes d'investissement	15 904 072,33 €	8 992 253,30 €	-43,46%
Dépenses de fonctionnement	16 167 697,54 €	16 687 415,68 €	3,21%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	1 853,89 €	2 344,45 €	26,46%
Recettes de fonctionnement	19 596 011,64 €	20 638 953,85 €	5,32%
<i>dont redevance assainissement</i>	10 327 933,89 €	11 185 828,71 €	8,31%
<i>dont redevance modernisation des réseaux de collecte (MRC)</i>	599 482,10 €	647 063,35 €	7,94%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	2 908 891,78 €	4 808 344,37 €	65,30%

Dettes

Montants en €HT	2021	2022	Evolution 2022/2021
Dettes en capital au 31/12	33 782 249,12 €	32 858 656,00 €	-2,73%
Annuité de remboursement en capital	2 800 251,52 €	2 923 593,28 €	4,40%
Annuité de remboursement en intérêts	499 161,90 €	436 388,80 €	-12,58%
Durée d'extinction de la dette (P.153.2)	5,38 ans	4,60 ans	

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2022

Montants en €HT	2021	2022	Evolution 2022/2021
Dépenses d'investissement	- €	- €	
Dotations aux amortissements	6 003,24 €	6 003,24 €	0%
Recettes d'investissement	40 303,42 €	41 551,73 €	0,03%
Dépenses de fonctionnement	377 984,25 €	326 340,80 €	-0,14%
<i>dont abandon de créances et remises gracieuses</i>	1 379,81 €	390,40 €	-0,72%
Recettes de fonctionnement	487 446,76 €	435 644,04 €	-0,11%
Excédent global de clôture compte-tenu des RAR	149 765,93 €	150 854,97 €	0,01%

Le budget assainissement non collectif n'a aucun encours de dette.

BUDGET ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES URBAINES 2022

La gestion des eaux pluviales urbaines est un service public à caractère administratif ; à ce titre, les imputations budgétaires liées à l'exercice de cette compétence sont intégrées au budget général de l'Etablissement.

Montants en €HT	2020	2021	2022	Evolution 2021/2022
Dépenses d'investissement	1 347 794,82 €	2 031 921,84 €	2 466 743,00 €	21,40%
Recettes d'investissement	66 372,62 €	59 590,79 €	63 276,41 €	6,18%
Dépenses de fonctionnement	358 010,00 €	370 344,93 €	413 229,55 €	11,58%
Recettes de fonctionnement			129 573,05 €	

Les recettes d'investissement titrées en 2022 correspondent aux offres de concours de communes pour la réalisation de certains projets.

Exceptionnellement des travaux de réseaux d'Eaux Pluviales ont été réalisés pour le compte d'une entreprise privée en raison de la spécificité du terrain, ce qui explique la recette de fonctionnement constatée en 2022.

La gestion de la dette sur le budget principal étant globalisée, il n'existe pas d'affectation analytique de la dette dédiée au financement des dépenses d'investissement réalisées au titre du programme de travaux des eaux pluviales urbaines.

S'agissant du financement des dépenses de fonctionnement de ce service public, celui-ci est assuré par le budget principal. Le montant global des dépenses correspond au montant des rémunérations des communes pour la gestion, l'exploitation et l'entretien du patrimoine eaux pluviales urbaines confié par convention.

2. ELEMENTS FINANCIERS DES DELEGATAIRES

Au 1^{er} janvier 2022 il n'y a plus de délégations de services publics sur le territoire de Lorient Agglomération. Désormais, tant pour le service d'eau potable que pour le service d'assainissement (collectif et non collectif) les usagers sont gérés soit par la régie communautaire, soit par un exploitant privé dans le cadre d'un marché public de prestations de services.

A SUIVRE EN 2023

L'année 2022 ayant été marquée par une sécheresse exceptionnelle, elle a fait prendre conscience à chacun des enjeux autour de la ressource en eau. 2023 sera consacré à l'élaboration d'un Plan de Résilience Eau.

La convergence tarifaire amorcée pour une majorité de communes en 2020 se poursuivra pour les autres en 2023.

En outre, compte tenu de l'achèvement fin 2024 des contrats d'exploitation du service d'eau potable du secteur Nord et des usines de production d'eau de Petit Paradis et Coët er Ver, il conviendra de travailler au dernier trimestre 2023 sur le lancement de nouvelles consultations.

Le programme prévisionnel de travaux sur les 25 communes de l'agglomération en matière d'eau et d'assainissement se décline comme suit, et s'appuie sur l'analyse des services quant à l'état actuel des installations d'une part et sur le dialogue mené avec les communes afin de mettre en concordance les travaux de voirie et de réseaux d'autre part.

En eau potable, plus de 9,092 millions d'euros hors taxes de dépenses d'équipements d'investissements sont prévus au BP 2023 sur le budget annexe de l'eau, soit +3,80 % par rapport au BP 2022. Parmi les chantiers qui seront réalisés :

- L'engagement des travaux de refonte de l'usine de production d'eau potable de Beg Minio à Ploemeur (1,446 M€HT au titre de 2023 pour un projet estimé à 4 M€HT),
- Le renouvellement du réseau de distribution (à hauteur de 5,5 M€HT) pour viser un taux de renouvellement de 1,15% du linéaire total.

En assainissement eaux usées, plus de 13, 837 millions d'euros hors taxes de dépenses d'équipements d'investissements sont prévus au BP 2023 sur le budget annexe assainissement collectif, soit +23,28 % par rapport au BP 2022. Parmi les chantiers qui seront réalisés :

- La mise en œuvre d'une partie du programme de travaux prévus par le Schéma Directeur d'Assainissement Eaux Usées (augmentation du taux de renouvellement des réseaux avec 6 M€HT de travaux budgétés afin de viser comme sur les réseaux d'eau potable, un linéaire renouvelé de 1,15%, le raccordement du hameau de Kergonan à la STEP communale de Languidic 0,84 M€HT pour 2023 pour un projet estimé à 1,5 M€HT, le raccordement de Gâvres à la STEP de Riantec 1,4 M€HT,...),
- La nécessité de répondre aux services de l'Etat quant à la non-conformité de systèmes d'assainissement de l'agglomération (Ploemeur, Lorient/Larmor-Plage et Hennebont/Inzinzac-Lochrist en particulier), avec la réalisation d'inspections télévisées, de visites nocturnes, d'études hydrauliques de stations d'épuration, de travaux d'améliorations (STEP de Ploemeur 520k€ au titre de 2023, STEP de Lorient 450k€ au titre de 2023,) ...
- La nécessité de renouveler les autorisations de rejets de différentes stations (Lanester, Hennebont, Lorient, Caudan,...),
- La réalisation de travaux d'amélioration des conditions d'exploitation de différentes stations d'épuration.

En assainissement eaux pluviales urbaines, plus de 3,080 millions d'euros hors taxes de dépenses d'équipements d'investissements sur le budget principal sont prévus au BP 2023. Le programme d'études et travaux intègre les priorités d'investissements à consentir sur les communes, notamment au regard de désordres connus ou apparus sur les ouvrages ; les principaux projets inscrits sont les suivants :

- Riantec : études et travaux pour la gestion des inondations Place de la mairie ;

- Lorient : recherche de solutions de désimperméabilisations des sols et de déconnexions des réseaux du centre-ville ;
- Guidel : engagement des études de maîtrise d'oeuvre sur les ouvrages de rétention de Villeneuve Le Bourg (lancement du marché de maîtrise d'oeuvre à l'été 2023) ;
- Lanester : réalisation des travaux réseaux eaux pluviales traversant le site de Naval Group ;
- Inzinzac-Lochrist : Gestion des eaux pluviales et traitement de la pollution dans le parc de Kerprat,
- Restitution de l'étude de schéma directeur des eaux pluviales (automne 2023).

ANNEXES

Annexe 1 : Travaux réalisés en 2022 sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Annexe 2 : Tarifs 2022 - délibération du Conseil communautaire du 7 décembre 2021

Annexe 3 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2022

ANNEXE 1 : Travaux réalisés en 2022 sur les réseaux AEP, EU, EP

Travaux de renouvellement ou d'extension de réseaux eau potable 2022

Renouvellement ou extension du réseau AEP						
Commune	Lieu des travaux	Nature des travaux	Ø	longueur ml	nb de brt (s)	entreprise
BUBRY	Rue de la Libération	Renouvellement		150	10	SADE
CAUDAN	St Séverin	Renouvellement	150 fonte	1250	1	TOULGOAT
CAUDAN	St Séverin	Renouvellement	50 PEHD	280	8	TOULGOAT
GAVRES	GOREM TUMULUS	Renouvellement	40 PEHD	185		SADE
GAVRES	GOREM TUMULUS	Renouvellement	50 PEHD	145		SADE
GAVRES	GOREM TUMULUS	Renouvellement	63 PEHD	390		SADE
GAVRES	GOREM TUMULUS	Renouvellement	75 PEHD	190		SADE
GAVRES	GOREM TUMULUS	Renouvellement	125 PEHD	3	67	SADE
GAVRES	Porh Guer	Renouvellement	50 PEHD	115		SADE
GAVRES	Porh Guer	Renouvellement	63 PEHD	68		SADE
GAVRES	Porh Guer	Renouvellement	125 PEHD	115	62	SADE
GROIX	Kerohet / VVF	Renouvellement	75 PEHD	1020	30	SPAC
HENNEBONT	Rue Cachin	Renouvellement	150 fonte	200		ALRE TP
INGUINIEL	Poulgroix Rue des châtaigniers D	Renouvellement	63 PEHD	185	43	SADE
INZINZAC LOCHRIST	Barbusse	Renouvellement	160 PVC	172,5	9	SBCEA
INZINZAC LOCHRIST	La montagne	Renouvellement	PEHD 50	46		DLE
INZINZAC LOCHRIST	La montagne	Renouvellement	100 Fonte	922	49	DLE
INZINZAC LOCHRIST	RD145 TR1	Renouvellement	75PEHD	93		DLE
INZINZAC LOCHRIST	RD145 TR1	Renouvellement	63 PEHD	41		DLE
INZINZAC LOCHRIST	RD145 TR1	Renouvellement	150 Fonte	875	20	DLE
LANESTER	Pont Saint Christophe	Renouvellement	300 acier	239		DLE
LANGUIDIC	Rue de la résistance	Chemisage	150 fonte	150		ART EUROPE
	Rue de la résistance	Chemisage	150 fonte	150		
	Fauët Baudery	Renouvellement	75 PEHD	300		
		Renouvellement	76 PEHD	800		
	Coët Mousset	tubage	63 et 50	144		
RIANTEC	rte de Plouhinec	Renouvellement	140 PVC	150	11	DLE
RIANTEC	Abbé le Blévec	Renouvellement	140PVC	760	70	DLE
CLEGUER	Lann Er Groez	Renouvellement	PEHD 50	65		TPC Ouest
	Lann Er Groez	Renouvellement	PEHD 63	160		TPC Ouest
	Lann Er Groez	Renouvellement	PEHD 75	110		TPC Ouest
	Lann Er Groez	Renouvellement	PEHD 125	90	22	TPC Ouest
	Cite des pins	Renouvellement	50	120		EUROVIA
		Renouvellement	63	245		
	St Etienne-Meslien-Kerdossec	Renouvellement	PEHD 50	120		TPC Ouest
		Renouvellement	PEHD 63	330		TPC Ouest
		Renouvellement	PEHD 90	670		TPC Ouest
		Renouvellement	PEHD 110	600		TPC Ouest
		Renouvellement	PEHD 125	85	13	TPC Ouest
LANVAUDAN	LE GASTONNET	Renouvellement	63 PEHD	820	7	TPC Ouest
	LE GUERN	Renouvellement	110 PEHD	1225		TPC Ouest
		Renouvellement	40 PEHD	88		TPC Ouest
LARMOR PLAGE	Rue du MINIO	Renouvellement	63 PEHD	10		SPAC
		Renouvellement	100 FD	60		
		Renouvellement	150 FD	105		
		Renouvellement	200 FD	250		
		Renouvellement	300 FD	180		
LORIENT	Fichoux, Le Balp, kerulvé et schur	Renouvellement	300 fonte	700	1	STURNO
		Renouvellement	100 fonte	230	2	
		Renouvellement	150 fonte	12		
		Renouvellement	75 pehd	8		
		Renouvellement	50 pehd	70	6	
	rue Core	Renouvellement	150 fonte	155,00		
	Rue Henri Dunant	Renouvellement		220,00	100	
	rue Julien Quéré	Renouvellement	100 fonte TT	70,00		
	19 A rue de l'Amirauté	Renouvellement	50 PEHD	30,00		
	20 A rue de l'Amirauté	Renouvellement	50 pehd	80,00		
	Rue Popartz	tubage	63 PEH	100,00		
PLOEMEUR	Rue de la tour du genie	Renouvellement	100 FD	10		EUROVIA
		Renouvellement	200 FD	540		
		Renouvellement	110 PVC	5		
		Renouvellement	90 PVC	45		
		Renouvellement	63 PVC	30		
	VILLAGE DE KERGOAT	Renouvellement	50 PEHD	113		DLE OUEST
		Renouvellement	63 PEHD	276		
	Rue des moissonneurs	Renouvellement	50 PVC	145		SBCEA
		Renouvellement	63PVC	685		
		Renouvellement	75PVC	275		
PLOUJAY	Le Guern-Toulgodo	Renouvellement	PEHD 50 mm	105		TPC Ouest
	Le Guern-Toulgodo	Renouvellement	PEHD 63 mm	4		TPC Ouest
	Le Guern-Toulgodo	Renouvellement	PEHD 90 mm	4		TPC Ouest
	Le Guern-Toulgodo	Renouvellement	PEHD 125 mm	3350	29	TPC Ouest
	LE GUERN	Extension	90 PVC	6		SADE
		Extension	110 PVC	12		
	Pont de Rostervel	Renouvellement	pehd 40 mm	45	2	SADE
			TOTAL	21796,50		
			Renouvellement	21778,50		
			Extension	18,00		

Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux usées 2022

Renouvellement du réseau des eaux usées						
commune	lieu des travaux	nature des travaux	Ø	longueur en m	nb de brt (s)	entreprise
CALAN	Rue du LEVANT	EXTENSION	200 PP	75		TPC Ouest
CLEGUER	Lann Er groez	renouvellement	PVC 200	335		TPC Ouest
CLEGUER	Lann Er groez	Renouvellement	PVC 160	110	22	TPC Ouest
CLEGUER	Cité des pins	Renouvellement	PVC 200	460		Eurovia
CLEGUER	Cité des pins	renouvellement	PVC 160	165	36	Eurovia
GUIDEL	Place POLIGNAC	Renouvellement	160 PVC	75	12	DLE
GUIDEL	Place POLIGNAC	Renouvellement	200 PP	260		DLE
GUIDEL	Place POLIGNAC	Chemisage	200	67		ATEC
LARMOR-PLAGE	Rue du Minio	Renouvellement	160	215	35	SPAC
LARMOR-PLAGE	Rue du Minio	Renouvellement	200	525		SPAC
LORIENT	Rue F. LELEVE	Renouvellement	200grès	710		SPAC
LORIENT	Rue Villeneuve	Renouvellement	160 PP	270	44	SPAC
LORIENT	Rue Docteur GROSSE	Renouvellement	250 PP	10		SPAC
LORIENT	Rue KERLIN	Renouvellement	300 PP	15		SPAC
LORIENT	Rue Jolio CURRIE	Renouvellement				SPAC
LORIENT	Impasse du puits fleuri	Renouvellement	200grès	110		SPAC
LORIENT	Impasse du puits fleuri	Renouvellement	160PP	10	3	SPAC
LORIENT	La Marne	Renouvellement	200grès	490		SOGEA
LORIENT	La Marne	Renouvellement	160 PVC	200	35	SOGEA
LORIENT	La Marne	Renouvellement	150FD	40		SOGEA
LORIENT	La Marne	Chemisage	200	205		ATEC
LORIENT	Rue Jolio CURRIE	Chemisage	200	171	8	ATEC
LORIENT	Rue TOULLEC	Chemisage	200	625		ATEC
LORIENT	Rue D'Orves	Chemisage	200 AC	112		TELEREP
LORIENT	Rue du port	Chemisage	315 grès	107		TELEREP
LORIENT	Ave du Faouêdic	Chemisage	315 grès	144		TELEREP
LORIENT	rond point BSM	Chemisage	200 AC	23		TELEREP
PLOEMEUR	Rue de la tour du génie	Renouvellement	160 PP	132	24	EUROVIA
PLOEMEUR	Rue de la tour du génie	Renouvellement	200 PP	439		EUROVIA
PLOEMEUR	Rue sainte Anne	Chemisage	200 AC	586		TELEREP
PLOEMEUR	Le Penher-Kervénois	Chemisage	200 AC	550	0	TELEREP
QUEVEN	Rue Docteur DIENY	Renouvellement	160 PVC	29	4	SBCEA
QUEVEN	Rue Docteur DIENY	Renouvellement	200 PVC	98		SBCEA
QUEVEN	Rue Docteur DIENY	Chemisage	200 AC	80		TELEREP
GROIX	Pokade	Chemisage	150/200 AC	298	3	ATEC
GROIX	Rue du bourg	Chemisage	150/200 AC	355	2	ATEC
HENNEBONT	Kerandré	Renouvellement	200 polypro	190	4	DLE
HENNEBONT	Libération Tr2	Renouvellement	300 grès	400	12	SADE
HENNEBONT	Cachin	Renouvellement	200 grès	275		ALRE TP
HENNEBONT	Place Leissen	Chemisage	150/200 AC	232	10	ATEC
HENNEBONT	Kerihouais	Renouvellement	200 polypro	77	0	DLE
INGUINIEL	Rue de stade + digitale	Chemisage	150/200 AC	270,5	6	ATEC
INZINZAC LOCHRIST	Barbusse	Renouvellement	200 polypro	337	13	SBCEA
INZINZAC LOCHRIST	La Montagne violettes	Renouvellement	200 poly pro	364,65	20	DLE
INZINZAC LOCHRIST	Verdun	Renouvellement	200 polypro	161,1	3	SBCEA
LANESTER	Trudaine / Papin	Chemisage	200 AC	28	0	ATEC
PORT-LOUIS	Mézat	Renouvellement	200 polypro	595	77	SPAC
RIANTEC	Rue du Stade	Extension	200 polypro	33	2	DLE
			Total	11059,25		
			renouvellement	7097,75		
			extension	108		
			chemisage	3853,5		
			Renouvellement + chemisage	10951,25		

Travaux de renouvellement ou réhabilitation de réseaux eaux pluviales 2022

Commune	Adresse	Nature des travaux	Avancement	Date des travaux	Entreprise	Linéaires réseaux (ml)	Diamètre (mm)
CALAN	RUE DU LEVANT	CREATION RESEAU + PARKING DRAINANT + BASSIN AERIEN	TRAVAUX EN COURS	Octobre	COLAS	260	250/315
CLEGUER	CITE DES PINS	CREATION RESEAU + PARKING DRAINANT	TRAVAUX EN COURS	Juillet	EUROVIA	608	125/160/200
CLEGUER	ROUTE DE LA CHAPELLE	REPARATION REGARD	TRAVAUX COMMANDES	Fin de l'année	EUROVIA	0	-
GESTEL	RUE DES TOURTERELLES	CREATION GRILLES	TRAVAUX A COMMANDER	Fin de l'année	VEOLIA		
GUIDEL	24 Résidence Laouanicq	Création de 4 grilles	TRAVAUX A COMMANDER	fin de l'année	VEOLIA	13,5	200
GUIDEL	SCUBIDAN	CREATION RESEAU	TRAVAUX EN COURS	29/08/2022 (durée 5 mois)	PIGEON	1240	100 à 400
GUIDEL	CALLOCH	CREATION RESEAU	TRAVAUX FAITS	Aout	COLAS	92	200/315
HENNEBONT	RUE DES FAUVETTES	CREATION DE RESEAU	TRAVAUX REALISES EN NOVEMBRE		MAHE	39	250
HENNEBONT	167 HONNORE DE BALZAC	REPARATION	TRAVAUX FAITS	Octobre	MAHE	9	200
HENNEBONT	KERANDRE	CREATION	TRAVAUX FAITS	Février	DLE	112	300
	KERANDRE	CREATION	TRAVAUX FAITS	Mars	DLE	22	200
INZINZAC	RUE FLAUBERT	CREATION D UNE TRANCHEE DRAINANTE, ALTERNATIF	TRAVAUX EN COURS	SEPTEMBRE	PIGEON	142	300
INZINZAC	6 EMILE ZOLA	REPRISE D UN REGARD	TRAVAUX FAITS	Octobre	MAHE		
INZINZAC	RUE DES HETRES	CREATION DE RESEAUX POUR GRILLES	TRAVAUX FAITS	SEPTEMBRE	MAHE	21	300
LANESTER	GERARD PHILIPPE	CREATION + PARKING DRAINANT	TRAVAUX FAITS	Janvier-Février	EUROVIA	276,5	160 à 315
LANESTER	AVENUE MITTERRAND	CREATION POUR GRILLES	TRAVAUX EN COURS	NOVEMBRE	EUROVIA	50	200
LANESTER	CARREFOUR RABELAIS GEOFFROY	CREATION	TRAVAUX FAITS		EUROVIA	32	315
LANESTER	KERMORVAN	CREATION POUR GRILLES	TRAVAUX FAITS	MAI	EUROVIA	9	200
LANGUIDIC	21 RUE ST AUBIN	CREATION POUR GRILLE	TRAVAUX FAITS	JUIN	MAHE	5	200
LANGUIDIC	IMPASSE DE KERPACHE	CREATION POUR GRILLE	TRAVAUX FAITS	JUIN	MAHE	3	200
LANGUIDIC	RUE ABBE LE BERRIGAUD	CREATION POUR GRILLES	TRAVAUX FAITS	Octobre	MAHE	3,5	200
LANGUIDIC	2 IMPASSE CADOUDAL	CREATION POUR GRILLES	TRAVAUX FAITS EN NOVEMBRE		MAHE	4	200
LANGUIDIC	11 RUE GEORGE CADOUDAL	CREATION POUR GRILLE	TRAVAUX FAITS	Octobre	MAHE	4	200
LANGUIDIC	ZA DE LANVEUR	CREATION POUR GRILLE	TRAVAUX FAITS EN NOVEMBRE		MAHE	7	200
LANVAUDAN	ROUTE DE PLOUAY	CREATION GRILLES + TRANCHEE DRAINANTE	TRAVAUX FAITS	Juillet	EUROVIA	18	160/200
LARMOR-PLAGE	VIEUX MOULIN	CREATION et REQUALIFICATION BASSINS TAMPON	TRAVAUX FAITS	SEPTEMBRE	EUROVIA	70	600
LARMOR-PLAGE	MESANGES	CREATION	TRAVAUX FAITS	Février	SPAC	96,5	250/315/400
LARMOR-PLAGE	MESANGES	MODIFICATION	TRAVAUX FAITS	Septembre	SPAC	4,5	315
LARMOR-PLAGE	ALLEE DES CHATEAUX	POSE D UN CLAPET	TRAVAUX FAITS	Septembre	SPAC		300
LARMOR PLAGE	7 RUE DU STER	CREATION POUR GRILLES	TRAVAUX FAITS EN NOVEMBRE	Novembre	SPAC	8	SPAC
LARMOR PLAGE	Av SCHUMAN	CREATION POUR GRILLES	TRAVAUX FAITS EN NOVEMBRE	Novembre	SPAC	4	SPAC
LOCMIQUELIC	ZOLA-LOCH	RENOUVELLEMENT	TRAVAUX FAITS	Février	COLAS	10	200
LORIENT	NORMANDIE	CREATION POUR AVALOIRS	TRAVAUX FAITS	Avril	EUROVIA	25	300
LORIENT	GRIVES	REPARATION	TRAVAUX FAITS	Janvier	EIFFAGE	-	-
LORIENT	POISSONNIERE	REPARATION	TRAVAUX FAITS	Janvier - Mars -Mai	EIFFAGE	-	-
LORIENT	LA MARNE	CREATION + TECHNIQUES ALTERNATIVES	TRAVAUX FAITS	Janvier - Juin	COLAS	340	125-160-250
PLOEMEUR	MITTERRAND/LARMOR-PLAGE	CREATION RESEAU	TRAVAUX FAITS	Septembre	SBCEA	160	500 et 800
PLOEMEUR	KERMABON	CREATION RENOUVELLEMENT ET TECHNIQUES ALTERNATIVES	TRAVAUX FAITS	Janvier	EIFFAGE	Avenant 1 : Renouvellement (131 et 12) Avenant 2 : Création (31 ml) Avenant 3 : Création (23 et 10 ml) Ml : Création et renouvellement (355, 50, 375, 65 et 30 ml)	315 et 200 315 200 et 250 200, 250, 315, 100, 200
PLOEMEUR	DUPUY DE LOME PHASE 2	CREATION POUR GRILLES ET REPARATION	TRAVAUX FAITS	Juin-Juillet	PIGEON		
PORT LOUIS	DRIASKER	CREATION + NOUES	TRAVAUX FAITS	Mars	EUROVIA	21,83	100,160,200
PLOUAY	AMENAGEMENT DE PLUSIEURS RUES	CREATION RESEAU + NOUE	TRAVAUX EN COURS	Octobre	EUROVIA	1073	160/200/250/315
QUEVEN	RUE KESSEL	CREATION GRILLE	TRAVAUX A COMMANDER	Fin de l'année	VEOLIA		
RIANTEC	CARREFOUR MADELEINE	RENOUVELLEMENT/CREATION	TRAVAUX FAITS	Février-mars 2022	COLAS	111	250/315
					renouvellement	1152,5	
					création	4823,83	
					dont techniques alternatives	1594,83	

ANNEXE 2

Tarifs 2022 - délibération du Conseil communautaire du 07/12/2021 (extraits)

Lorient Agglomération		PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Direction eau et assainissement			
Tarifs à compter du 1er janvier 2022			
COMMUNES	PART FIXE ANNUELLE (€HT)	PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€HT/m3)	
		0-30 m3	> à 30 m3
Lanester	45,00	0,943	1,363
POUR TOUTES LES AUTRES COMMUNES : Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gavres, Gestel, Groix, Guidel, Hennebon, Inzinzac-Lochrist, Inguiniel, Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Locmiquelic, Lorient, Plouay, Ploemeur, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quistinic, Riante	50,00	0,950	1,450
Toutes les communes	Tout logement non raccordé au réseau d'eau potable mais raccordé au réseau d'assainissement collectif, se verra facturer, outre la part fixe, un forfait de 80 m3 / logement aux tarifs en vigueur dans sa commune.		

Envoyé en préfecture le 10/12/2021
 Reçu en préfecture le 10/12/2021
 Affiché le
 ID : 056-200042174-20211207-DEL_2021355-DE

Lorient Agglomération Direction Eau et Assainissement		PART COMMUNAUTAIRE DES FACTURES D'EAU POTABLE Tarifs HT à compter du 1er janvier 2022											PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€HT/m3)						
COMMUNES	TYPES D'USAGERS	PART FIXE ANNUELLE (€HT)											PART PROPORTIONNELLE ANNUELLE / tranches de consommation (€HT/m3)						
		abonnement compteur divisionnaire 15 mm	abonnement compteur 12 à 20 mm	abonnement compteur 25 - 30 mm	abonnement compteur 40 - 50 mm	abonnement compteur 60-65 mm	abonnement compteur 80 mm	abonnement compteur 100 mm	abonnement compteur 150 mm	abonnement compteur 200 mm	abonnement compteur 300 mm	abonnement compteur 400 mm	abonnement compteur combinés	0 - 30m3	31 - 50 m3	501 - 6 000 m3	6001 - 24 000 m3	24 000 - 100 000 m3	>100 000 m3
Caudan - hors zones industrielles Gâvras Hennebont Inzinac-Lochrist Locmiquélic Riantec	Tarifs jaunes - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		1 600,00										cumul d'abonnements en fonction des compteurs constituant le compteur combiné	1,060	1,404				
	Usager agricole		70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00		1,060	1,550				
	Usager communal		70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00		1,060	1,550				
	Autre usager		70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00		1,060	1,550				
Guidel Languidic Plouay	Tarifs jaunes - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		1 600,00										cumul d'abonnements en fonction des compteurs constituant le compteur combiné	0,700	1,404				
Pont-Scort	Tarifs verts - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		1 600,00											1,370					
Languidic	Tarifs verts - uniquement pour usager non domestique bénéficiant de ce tarif avant le 01-01-2012		1 600,00											1,396					
Caudan - Zones Industrielles	Tout usager	46,50	70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00		0,700	1,550				
Lanester	Tout usager	38,00	70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	0,700	1,550					
Lorient	Tout usager	56,90	70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	0,700	1,550					
POUR TOUTES LES AUTRES COMMUNES : Brandéron, Bubry, Calan, Cléguer, Gestel, Groix, Guidel, Inguiniel, Languidic, Larnaudan, Larmor-Plage, Plouay, Ploemeur, Pont-Scort, Port-Louis, Quéven, Quistinic	Tout usager à l'exception des industriels bénéficiant déjà de tarifs de couleurs		70,00	150,00	150,00	200,00	200,00	225,00	305,00	381,00	457,50	533,00	0,700	1,550					
Toutes les communes	Bornes de puisage		0,00										1,550						
Toutes les communes	Vente en gros												0,660						

ANNEXE 3

Note d'information de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - activité 2022 -